



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du vendredi 5 avril 2019 tenue en mairie à 19 h 00**

L'an deux mille dix neuf, le cinq avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BARBIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le 29 mars 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Marie BARBIER, Maire, Mme COUSIN, M. COUPEZ, Mme DEWINTRE, M. BLONDE, Mme POUCHAIN, Mme DUWICQUET, M. CUVELLIER, Adjoints,

M. VOSPETTE, Mme NIVERT, M. HERMANT, Mme BERNARD, M. RUCKEBUCH, Mme HETRU (arrive à la délibération n° 2019-11), M. HAZARD, M. HAELEWYCK, Mme FENNIR (arrive pour le compte-rendu des décisions du Maire), M. CREQUY, Mme LECOUSTRE, M. BRUNET, M. Adrien MILLAMON, M. BONNIER, Mme LEVRAY, Mme CASTELAIN, M. PETITPRE, Mme DELECOURT et M. BELHOSTE, Conseillers Municipaux,

Monsieur Stephen MOUND donne procuration à Monsieur COUPEZ
Madame Béatrice LEMAIRE donne procuration à Madame POUCHAIN
Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Monsieur HAELEWYCK

Excusées : Mme GREUET, Mme MAHU, Mme PELERIN

Monsieur Jean-Luc HAZARD est élu secrétaire de séance

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 30

Ordre du jour

Administration générale - Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 4 mars 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Administration générale - Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 1) Administration générale - Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 2) Finances - Compte de Gestion 2018 du budget principal – Approbation
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 3) Finances - Compte Administratif 2018 du budget principal - Approbation
Rapporteur : Madame Daisy COUSIN
- 4) Finances - Affectation des résultats 2018 du budget principal – Approbation
Rapporteur : Madame Daisy COUSIN
- 5) Finances - Budget Primitif 2019 du budget principal
Rapporteur : Madame Daisy COUSIN
- 6) Finances - Compte de Gestion 2018 du budget annexe cimetière – Approbation
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 7) Finances - Compte Administratif 2018 du budget annexe cimetière - Approbation
Rapporteur : Madame Daisy COUSIN
- 8) Finances – Affectation des résultats 2018 du budget annexe cimetière – Approbation
Rapporteur : Madame Daisy COUSIN
- 9) Finances – Budget Primitif 2019 du budget annexe cimetière
Rapporteur : Madame Daisy COUSIN
- 10) Finances - Contributions directes 2019 – vote des taux
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 11) Finances - Subventions municipales aux diverses sociétés et associations - Passation des conventions d'objectifs
Rapporteur : Madame Daisy COUSIN
- 12) Finances – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2019
Rapporteur : Madame Daisy COUSIN
- 13) Politique de la ville – programme d'actions 2019 de la Ville de Longuenesse demande de subvention
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 14) Politique de la ville – programme d'actions 2019 – Appel à projet «Nos quartiers d'été 2019» - Action portée par le Centre Social Intergénération – Demande de subvention
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 15) Projet en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance demande de subvention du Centre Social Intergénération
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 16) Politique de la ville – Programmation d'actions 2019 – Action portée par l'association Découverte pêche et protection des milieux (DPPM) – Demande de subvention
Rapporteur : Monsieur le Maire

- 17) Jeunesse – Reversement prestation de service CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 18 A) Subvention équipement ALSH Pasteur
Rapporteur : Monsieur Christian COUPEZ
- 18 B) Subvention équipement ALSH été
Rapporteur : Monsieur Christian COUPEZ
- 19) Personnel Communal – création d'un emploi permanent de chargé de la commande publique –
Catégorie A – Filière administrative – Cadre des attachés
Rapporteur : Madame Daisy COUSIN
- 20) Personnel communal – création d'un emploi dans la filière culturelle et suppression d'un
emploi dans la filière administrative – modification du tableau des emplois – Agent chargé de la
bibliothèque
Rapporteur : Madame Daisy COUSIN
- 21) Personnel Communal – Avancement de grade au titre de l'année 2019 - Information du conseil
municipal
Rapporteur : Madame Daisy COUSIN
- 22) Urbanisme - Bilan des cessions – Acquisitions pour l'année 2018
Rapporteur : Monsieur Claude BLONDE
- 23) Finances - Acceptation d'un don grevé d'une condition
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal du 5 avril 2019.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

Monsieur BELHOSTE : « Concernant la décision administrative du 10 décembre 2018, je vous avais interpellé la dernière fois pour savoir si on pouvait étudier la faisabilité de conversion de nos véhicules communaux essence à l'éthanol, via des boîtiers homologués, qui sont d'ailleurs subventionnés par la Région à hauteur de 33 % et jusqu'à 300 €. Des renseignements ont-ils été pris ? Ce qui permettrait de faire des économies, ce carburant est disponible dans l'Audomarois, une économie de 0,80 € par litre au moins. »

Monsieur le Maire : « Rien n'a été défini pour l'instant. »

Le conseil municipal prend acte de ce compte-rendu.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame CASTELAIN : « Le 15 février 2019, vous avez attribué 2 marchés à la société ICOM, place de l'Hôtel de Ville à Longuenesse. Le premier d'un montant de 3 772,73 € pour l'organisation de la cérémonie des sportifs, contre 3 300 € en 2018, soit une augmentation de 14,30 %, et le second d'un montant de 5 989,90 € pour la cérémonie des vœux, celle donnée dans la salle des fêtes du parc de l'Hôtel de Ville et dont le montant s'élevait à 5 668 € en 2018, soit une augmentation de 5,6 %. Pensez-vous qu'il soit nécessaire de prendre un prestataire extérieur pour réaliser ces missions et ne pensez-vous pas que les services municipaux ont toutes les qualités et les compétences pour assumer ces prestations ? À ces montants, je voulais vous poser la question : faut-il ajouter les boissons, le traiteur, ainsi que les cadeaux offerts lors de ces cérémonies ? Compte tenu des difficultés qu'éprouve actuellement notre population à joindre parfois les deux bouts, nous pensons que ces dépenses sont excessives. »

Monsieur le Maire : « Cela me semble délicat d'envisager une telle organisation par les services. »

Monsieur BARRET : « Il faut préciser que cette organisation ne comprend pas les boissons, traiteur et cadeaux. »

Madame CASTELAIN : « Donc, ce n'est pas compris dans les 5 989,90 €. »

Monsieur BARRET : « Il s'agit de la prestation communication, il y a un apport d'une société extérieure pour des choses qui ne peuvent pas être faites en interne à ce jour. »

Madame CASTELAIN : « Cela paraît quand même excessif. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a quand même pas une différence énorme. »

Monsieur BELHOSTE : « Je rebondis sur la même question concernant la cérémonie des sportifs. C'est une position qui se défend, celle de mes collègues juste à côté. En notre nom, j'avais juste envie de dire que finalement j'étais heureux de constater que la cérémonie des sportifs était à nouveau confiée à une société longuenessoise et non pas à une société de la région parisienne comme l'an dernier, d'autant que la prestation technique, pour nous, était inférieure à ce que l'on avait l'habitude de connaître. Je pense que l'appel d'offres de 2018 a sans doute été mal étudié, pour se retrouver avec une entreprise finalement lointaine, si lointaine que, sauf erreur de ma part, le coût pour se déplacer a vraisemblablement empêché d'accueillir un athlète de haut niveau. Le meilleur prix n'offre pas toujours la meilleure prestation. Finalement, on en a toujours pour son argent et il faut privilégier la logique et le local. Donc, on revient sur une société de Longuenesse, c'est quand même plus positif et logique. »

Monsieur COUPEZ : « Je ne vais pas vous mentir en vous disant que je partage totalement votre position, je suis très heureux de retrouver la société locale. L'absence du sportif de haut niveau a donné lieu à une différence sur la cérémonie. Le tarif de la société parisienne était quelque peu en dessous du tarif de la société ICOM, il n'y avait pas dans leur dossier toutes les démarches nécessaires à la venue d'une ou d'un sportif de haut niveau qui, je vous le rappelle, jusqu'à maintenant se déplaçait pour zéro euro. Bien sûr, nous remboursons les frais de déplacement. Nous travaillons actuellement à la venue d'une ou d'un sportif de haut niveau. »

Madame LEVRAY : « J'ai une remarque page 3 sur la première des décisions du 6 mars. Vous résiliez un marché concernant des travaux d'étanchéité, de couverture et de bardage. Est-ce que vous pouvez nous expliquer cette résiliation et nous dire quel bâtiment a été concerné par ces travaux ? »

Monsieur CUVELLIER : « Il s'agit de la couverture, étanchéité de la zone 3, c'est à dire l'extension pour le Domaine de la Tour, et également une descente d'eau pluviale pour la grande tour et une cheminée à supprimer. Tout simplement, nous avons du résilier le marché car la société est en redressement voire en dépôt de bilan. Nous allons passer par la société qui fait le gros œuvre qui va prendre un intervenant. Nous procédons de cette façon afin d'avoir le moins de ralentissement possible. »

Le conseil municipal prend acte de ce compte-rendu.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Jean-Luc HAZARD en qualité de secrétaire de séance.

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

À l'unanimité, le conseil municipal :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la Ville pour l'exercice 2018. La section de fonctionnement s'élève à 10 797 392,37 € en recettes et à 8 431 448,48 € en dépenses et la section d'investissement à 3 534 151,75 € en recettes et 3 412 494,53 € en dépenses.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2017	CA 2018	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	1 866 465,53 €	1 743 123,04 €	-6,61%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 675 142,57 €	4 692 506,23 €	0,37%
65 Autres charges de gestion courante	1 099 920,38 €	1 136 377,58 €	3,31%
66 Charges Financières	298 787,05 €	269 220,62 €	-9,90%
67 Charges exceptionnelles	89 350,00 €	51 430,27 €	-42,44%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	573 455,46 €	538 790,74 €	-6,04%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 603 120,99 €	8 431 448,48 €	-2,00%

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution en 2018 (-2,00%).

Les charges de personnel (chapitre 012) sont la principale dépense (4,692 M€) avec les dépenses en énergie (compte 60612 du chapitre 011) pour 348 378,87 €, les subventions de fonctionnement versées aux associations (compte 6574 du chapitre 65) pour 784 937,80 € ainsi que le remboursement des intérêts de la dette (compte 66111 du chapitre 66) pour 281 666,92 €.

Les charges à caractère général sont en diminution (- 6,61%) entre 2017 et 2018. Les évolutions les plus notables concernent :

- la diminution de 56 300 € des dépenses énergie-électricité (compte 60612) se justifiant par la non réception de factures du dernier semestre 2018 suite à une modification des modalités de facturation relative au changement de fournisseur de gaz,

- l'augmentation de près de 26 000 € des contrats de prestations de services avec les entreprises (compte 611) due au marché confié à Engie pour l'exploitation des installations de chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et traitement d'eau des bâtiments communaux,
- l'augmentation de plus de 24 000 € de frais d'entretien de voies (compte 615231) suite à un nombre plus important de travaux de voirie réalisés en 2018 et imputés en section de fonctionnement,
- la diminution de plus de 21 000 € des variations de stocks (compte 6037) en cohérence avec la mise en place du budget annexe « cimetière » et la vente progressive du stock de sarcophages,
- la baisse de près de 69 500 € des remboursements de frais (compte 62878) à d'autres organismes suite à un rattachement 2017 excessif par rapport à la dépense réelle concernant le nombre d'enfants longuenessois scolarisés sur la commune d'Arques et également une baisse de la participation à l'emploi de contrat d'avenir versée aux associations.

Les charges de personnel ont connu une très légère augmentation entre 2017 et 2018 (0,37%).

Les autres charges de gestion augmente de 3,31 % en lien avec la hausse des subventions versées aux associations (+55 000 €) et des autres contributions (+22 000 €) correspondant à la hausse de la participation versée à la CAPSO pour les frais d'entretien des bouches d'égout et des avaloirs.

Recettes de fonctionnement :

	CA 2017	CA 2018	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	308 469,07 €	298 325,27 €	-3,29%
722 Travaux en régie	99 733,47 €	100 346,11 €	0,61%
73 Impôts et taxes	4 996 266,94 €	5 019 051,40 €	0,46%
74 Dotations et participations	4 805 557,65 €	4 822 924,01 €	0,36%
75 Autres produits de gestion courante	235 335,37 €	278 617,42 €	18,39%
013 Atténuation de charges	191 938,81 €	240 092,17 €	25,09%
76 Produits financiers	540,00 €	450,00 €	-16,67%
77 Produits exceptionnels	54 199,30 €	37 585,99 €	-30,65%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 692 040,61 €	10 797 392,37 €	0,99%

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (parts forfaitaire et péréquation) : 1 980 930 € en augmentation de 26 827 € en 2018,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 483 053 €, en hausse de 82 599 € par rapport à la dotation 2017,
- les contributions directes : 3 698 212 € en augmentation de 17 277 € par rapport à 2017.

Le résultat de fonctionnement augmente ainsi de 13,26% entre 2017 et 2018 et s'établit à 2 365 943,89 €.

Dépenses d'investissement :

	CA 2017	CA 2018	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	656 838,09 €	684 440,17 €	4,20%
20 Immobilisations incorporelles	67 171,42 €	70 984,42 €	5,68%
204 Subventions d'équipement versées	92 000,00 €	140 135,00 €	52,32%
21 Immobilisations corporelles	665 089,46 €	819 402,05 €	23,20%
23 Immobilisations en cours	251 653,41 €	1 258 071,37 €	399,92%
040 Opération d'ordre (trx régie + quote part subv)	99 926,19 €	102 901,63 €	2,98%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	67 025,17 €	336 559,89 €	402,14%
<i>D001 – Déficit investissement</i>	374 989,15 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 274 692,89 €	3 412 494,53 €	50,02%

Les principales dépenses d'investissement en 2018 ont concerné :

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT € TTC
Aide aux jeunes ménages primo accédants	108 000,00 €
Bardage polycarbonate salle 1 complexe sportif des bruyères	32 506,94 €
Travaux + honoraires architecte : fermeture sous sol centre social intergénération	26 260,55 €
Exploitation des installations de chauffage-ventilation-production d'eau chaude sanitaire et traitement d'eau des bâtiments communaux	31 084,00 €
Réfection des voiries suivant commission	134 362,08 €
Interventions sur candélabres d'éclairage public	16 446,41 €
Illuminations de fin d'année (décorations de Noël)	16 994,98 €
Autres installations, matériel et outillage techniques	18 728,60 €
Matériel de bureau et matériel informatique	17 921,77 €
Mobilier	20 368,38 €
Acquisition autolaveuse pour le complexe sportif	18 284,66 €
Démolition des bâtiments ferme des berceaux	19 548,00 €
Remplacement de menuiseries groupe scolaire centre	19 619,52 €
Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation énergétique du groupe scolaire Blum	25 224,23 €
Rénovation - réparation toiture salle Léo Lagrange	11 934,30 €
Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - parking Capso	11 178,00 €
TBI + salle informatique dans les écoles	26 421,12 €
Aménagement d'une aire de jeux	92 830,89 €
Mise en place d'un système de télégestion de 15 chaufferies ville	71 949,20 €
Maîtrise d'œuvre travaux réhabilitation et aménagement du domaine de la tour en médiathèque	18 561,40 €
Réhabilitation et aménagement du domaine de la tour en une médiathèque	450 211,69 €
Réaménagement de la rue de la libération	239 526,44 €
Rénovation de l'éclairage public	329 250,48 €

Le remboursement du capital de la dette a représenté 682 920,17 € en 2018.

Recettes d'investissement :

	CA 2017	CA 2018	EVOLUTION
10222 FCTVA	321 482,13 €	130 598,33 €	-59,38%
10226 Autres recettes (taxe aménagement)		59 223,79 €	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 400 000,00 €	2 300 000,00 €	-4,17%
13 Subventions d'investissement	119 611,79 €	197 029,00 €	64,72%
16 Emprunts et cautionnements	2 060,00 €	1 950,00 €	-5,34%
Opérations d'ordres (amortissement, cession) (040)	526 205,46 €	508 790,74 €	-3,31%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	67 025,17 €	336 559,89 €	402,14%
Excédent investissement		1 161 691,66 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 436 384,55 €	4 695 843,41 €	36,65%

Les principales recettes d'investissement en 2018 sont l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2018 de 2,3 M€, l'opération d'ordre d'amortissement et de cession des immobilisations (508 790,74 €), l'excédent d'investissement (1,1 M€) et des subventions d'investissement à hauteur de 197 029,00 €.

Le montant du FCTVA a diminué. Il correspond aux travaux réalisés en 2017.

Au global, les résultats se résument comme suit :

✓ excédent de la section d'investissement de 1 283 348,88 € en 2018, ce qui compte-tenu de restes à réaliser en dépenses de 2 225 274,00 € et en recettes de 830 532,21 € donne un besoin de financement de la section d'investissement de 111 392,91 €,

✓ excédent 2018 de la section de fonctionnement de 2 365 943,89 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 067 143,36 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 433 087,25 €.

Monsieur BONNIER : « Comme nous l'avions déjà évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, les résultats de ce bilan financier 2018 ne font que confirmer ce que nous avons dénoncé, il y a un an maintenant et comme chaque année d'ailleurs, depuis plusieurs années, à savoir l'insincérité du budget présenté. En effet, vous aviez inscrit 11 450 000 € en dépenses de fonctionnement pour ne dépenser réellement que 8 400 000 €. Notre question est toujours la même : pourquoi inscrire autant de dépenses en gonflant certains comptes en sachant qu'elles ne seront pas réalisées ou elles ne le seront qu'en partie ? Pourquoi lever autant d'impôts auprès des contribuables longuenessois si c'est pour faire des excédents qui ne rapportent même pas un seul centime ? En section d'investissement, 9 555 000 € ont été inscrits, 3 412 000 € ont été dépensés, avec 4 700 000 € de recettes car je rajoute l'excédent d'investissement de 1 161 691 €, ce qui dénote à notre sens, un manque criant de dynamisme pour le développement de notre ville. Malgré les inscriptions budgétaires conséquentes en 2018, nous n'avons rien vu à l'école Léon Blum, ni pour le terrain synthétique, à part le recrutement d'un assistant à maîtrise d'oeuvre, ni pour l'école Jean Jaurès, ni pour le béguinage, ni pour les jardins familiaux. Mais, ce qui me choque tout particulièrement, c'est l'absence de travaux d'accessibilité qui avaient été pourtant prévus pour un montant de 360 000 €. Aucune mention n'est faite dans le compte-rendu qui vient de nous être présenté concernant ces travaux. Je rappelle que les personnes en situation de handicap n'ont pas besoin d'effet d'annonce mais d'actes vrais. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce compte administratif 2018. »

Monsieur le Maire : « Nous ne partageons pas du tout votre analyse. »

Monsieur BONNIER : « Ce n'est pas étonnant, nous n'avons pas la même conception. »

Madame LEVRAY : « Monsieur BARRET n'est pas un élu, donc son avis n'est qu'un avis de technicien. Vous vous retournez vers Monsieur BARRET, je ne comprends pas. »

Monsieur le Maire : « Je travaille en parfaite symbiose avec lui et je lui fais confiance. Concernant le terrain synthétique, il n'est pas encore fait, Monsieur COUPEZ. »

Monsieur COUPEZ : « Oui la maîtrise d'oeuvre est lancée. »

Monsieur BONNIER : « Cela remonte déjà à 2018. Les crédits étaient déjà inscrits pour 2018. »

Monsieur le Maire : « Il y a un problème d'écoulement des eaux pour le terrain. »

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 25 mars 2019, le conseil municipal, sous la présidence de Mme COUSIN (M. le Maire étant sorti pour le vote) à l'unanimité moins 3 oppositions (M. BONNIER, Mme LEVRAY et Mme CASTELAIN) et 3 abstentions (M. PETITPRE, Mme DELECOURT et M. BELHOSTE) arrête les résultats définitifs avant affectation tels que repris ci-dessus.

FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Après le vote du compte administratif et l'approbation du compte de gestion, il convient de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018. Le compte administratif 2018 présente un excédent de la section de fonctionnement de 2 365 943,89 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 067 143,36 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 433 087,25 €.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 25 mars 2019, le conseil municipal à l'unanimité moins 3 oppositions (M. BONNIER, Mme LEVRAY et Mme CASTELAIN) et 3 abstentions (M. PETITPRE, Mme DELECOURT et M. BELHOSTE) entérine l'affectation des résultats du budget principal.

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement du budget primitif 2019 s'élève à 11 475 000 € et la section d'investissement à 8 910 000 €, soit un budget total de 20 385 000 €.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	BP 2018	BP 2019	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	2 345 000,00 €	2 335 450,00 €	-0,41%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 800 000,00 €	4 900 000,00 €	2,08%
65 Autres charges de gestion courante	1 200 000,00 €	1 229 550,00 €	2,46%
66 Charges Financières	310 000,00 €	260 000,00 €	-16,13%
67 Charges exceptionnelles	105 000,00 €	50 000,00 €	-52,38%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	550 000,00 €	600 000,00 €	9,09%
023 Virement section investissement	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	0,00%
022 Dépenses imprévues	40 000,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 450 000,00 €	11 475 000,00 €	0,22%

Recettes de fonctionnement :

	BP 2018	BP 2019	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	191 900,00 €	163 007,50 €	-15,06%
722 Travaux en régie	102 400,00 €	100 000,00 €	-2,34%
73 Impôts et taxes	4 872 838,00 €	4 876 343,00 €	0,07%
74 Dotations et participations	4 851 847,00 €	4 803 549,00 €	-1,00%
75 Autres produits de gestion courante	220 000,00 €	219 721,00 €	-0,13%
013 Atténuation de charges	139 000,00 €	171 136,35 €	23,12%
76 Produits financiers	541,52 €	400,00 €	-26,13%
77 Produits exceptionnels	4 330,12 €	7 755,90 €	79,12%
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 067 143,36 €	1 133 087,25 €	6,18%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 450 000,00 €	11 475 000,00 €	0,22%

Le budget 2019 est en légère augmentation de 0,22%.

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la DGF dotation forfaitaire : 1 650 000 € (estimation) en baisse d'environ 47 000 € par rapport à la recette réelle 2018,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 500 000 € (prévisionnel), en hausse de 16 947 € par rapport à la recette réelle 2018,
- les contributions directes : 3 773 885 € (selon état n° 1259 Com) supérieur de 75 673 € par rapport à la recette réelle 2018.

Le budget 2019 prévoit un virement à la section d'investissement à hauteur de 2,1 M€.

Les dépenses et recettes d'investissement s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement :

	BP 2018	BP 2019	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	700 000,00 €	722 000,00 €	3,14%
20 Immobilisations incorporelles	102 613,51 €	107 000,00 €	4,27%
204 Subventions d'équipement versées	160 000,00 €	133 000,00 €	-16,88%
21 Immobilisations corporelles	786 444,24 €	751 426,00 €	-4,45%
23 Immobilisations en cours	3 895 000,00 €	4 663 000,00 €	19,72%
040 Opération d'ordre (travaux régie)	105 000,00 €	100 300,00 €	-4,48%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	395 500,00 €	208 000,00 €	-47,41%
<i>D001 – Déficit investissement</i>			
<i>Reste à réaliser dépenses</i>	3 410 942,25 €	2 225 274,00 €	-34,76%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 555 500,00 €	8 910 000,00 €	-6,76%

Recettes d'investissement :

	BP 2018	BP 2019	EVOLUTION
10222 FCTVA	168 289,80 €	272 870,91 €	62,14%
10226 Taxe aménagement		11 800,00 €	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	0,00%
13 Subventions d'investissement	782 500,00 €	472 448,00 €	-39,62%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 812 000,00 €	856 000,00 €	-52,76%
024 Cession d'immobilisations	5 400,00 €	5 000,00 €	-7,41%
28 Amortissement immobilisations (040)	520 000,00 €	570 000,00 €	9,62%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	395 500,00 €	208 000,00 €	-47,41%
021 Virement section fonctionnement	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	0,00%
<i>R001 – Excédent investissement</i>	1 161 691,66 €	1 283 348,88 €	10,47%
<i>Reste à réaliser recettes</i>	310 118,54 €	830 532,21 €	167,81%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 555 500,00 €	8 910 000,00 €	-6,76%

Les principales opérations pour la section d'investissement étaient présentées dans le rapport d'orientation budgétaire 2019 :

CATEGORIE	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT € TTC
ECOLE MATERNELLE BLERHOT	Remplacement menuiseries	50 000,00 €
ECOLE LEON BLUM	Travaux de rénovation BBC	2 070 000,00 €
ANCIEN GROUPE SCOLAIRE JAURES	Démolition des bâtiments	150 000,00 €
SALLE DES SPORTS CHARTREUX	Réfection toiture terrasse des vestiaires	30 000,00 €
SALLE DES SPORTS CHARTREUX	Remplacement menuiseries côté vestiaires	28 000,00 €
LOCAUX PASTEUR - ALSH	Changement de menuiseries	55 000,00 €
CENTRE SOCIAL INTERGENERATIONS	Changement de menuiseries	90 000,00 €
EGLISE	Travaux (estimation primaire)	360 000,00 €
EGLISE	Maîtrise d'œuvre + diagnostic amiante (estimation primaire)	25 000,00 €
DIVERS	Agenda d'accessibilité programmée dans les bâtiments communaux - Travaux	360 000,00 €
DIVERS	Analyse de l'air dans les bâtiments communaux	25 000,00 €
DIVERS	Acquisition d'un nouveau véhicule	30 000,00 €
PROGRAMME VOIRIE	Réfection de voiries suivant commission	100 000,00 €
TERRAINS LAVOISIER	Création terrain foot synthétique	1 200 000,00 €
TERRAIN LAVOISIER	Études complémentaires pour la création d'un terrain de foot synthétique	25 000,00 €
JARDINS FAMILIAUX	Réalisation de jardins familiaux	240 000,00 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC	Interventions sur candélabres d'éclairage public	30 000,00 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC	Poursuite programme rénovation de l'éclairage public	100 000,00 €
MOBILIER	Mobilier Domaine de la Tour	130 000,00 €
MOBILIER	Matériel scolaire	115 000,00 €
SECURITE	Équipement police municipale (dont vidéosurveillance)	40 000,00 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Dispositif d'aide aux primo-accédants	100 000,00 €

L'équilibre de la section d'investissement est notamment permis par le virement de 2,3 M€ du compte administratif 2018 à la section d'investissement et par l'autofinancement de la section de fonctionnement de 2,1 M€.

Des subventions d'investissement sont inscrites en recettes d'investissement :

- Dotation de soutien à l'investissement public local pour la réhabilitation du Groupe Scolaire Blum : 248 000 €,
- Subvention de la région pour l'aménagement du sous-sol, salle Brel au Centre social : 16 000 €,
- FDE 62 : 190 000 € (travaux d'éclairage public) et 648 € (renouvellement chaudière gaz naturel),

Un emprunt de 854 000 € est inscrit au budget pour équilibrer le budget primitif.

Monsieur le Maire : « En section d'investissement, pour les opérations concernant 2019, on reprend, ce qui a été dit tout à l'heure, concernant les écoles, le terrain synthétique, etc. »

Monsieur PETITPRE : « Il est évident que l'on va voter contre ce budget, comme on l'avait annoncé pour le Rapport d'Orientations Budgétaires. En effet, il y a des choix que l'on ne ferait pas, des choses que l'on ferait et que vous ne faites pas. Dans la liste des projets, il y a des éléments que l'on avait évoqué et l'on ne voit rien d'indiquer, on se demande comment cela va être financé ou si les reports vont encore se faire pour 2020 et au delà. Il y a plein de projets qui n'apparaissent pas. Je sais que vous avez l'habitude de cacher de manière à ce que l'opposition ne soit pas au courant mais là c'est un peu gros, par conséquent, il est évident que l'on va voter contre. »

Monsieur le Maire : « Je ne répondrai pas à votre remarque. »

Monsieur PETITPRE : « D'ailleurs, c'est une remarque, ce n'est pas une question. »

Monsieur BONNIER : « Vous dites que le budget de fonctionnement augmente de 0,22 % mais c'est parce que vous reprenez le budget primitif 2018 tel que vous l'aviez voté il y a un an. Il conviendrait plutôt de faire, comme je l'ai dit d'ailleurs l'année dernière mais vous ne l'avez pas mis en oeuvre, c'est de prendre les chiffres du compte administratif 2018, à savoir combien a-t-on dépensé en 2018, combien va-t-on prévoir en 2019 ? Or, en 2018, vous avez dépensé 8 400 000 € et en 2019 vous mettez 11 400 000 €, soit 3 000 000 € de plus. Donc, le budget n'a pas augmenté de 0,22 %, pour moi, il a augmenté de 35 %. Nous dénonçons encore une fois ce budget qui n'apparaît pas du tout sincère. Concernant les investissements, j'ai 5 questions à vous poser. 1ère question : vous prévoyez de démolir les bâtiments de l'école Jean Jaurès, je voudrais savoir où en sont vos tractations pour l'achat des terrains situés au fond, vers la rocade, qui apparaissent indispensables à la réalisation de votre projet immobilier ? »

Monsieur BARRET : « Concernant les terrains situés au fond de la rocade, une partie appartient à l'Etat et l'autre partie au Conseil Départemental. Pour les terrains de l'Etat pour lesquels une délibération a été votée, la vente à la commune devrait être signée au plus tard fin mai. Au niveau du Département, il convient encore de délimiter précisément car ce ne sont pas des parcelles existantes mais il s'agit d'une parcelle qui va être découpée. Donc, il reste à s'accorder précisément sur la superficie exacte pour ensuite pouvoir revendre à la commune la superficie nécessaire. Le découpage n'est pas encore fait à ce jour. »

Monsieur BONNIER : « Il n'y avait pas aussi des terrains privés ? »

Monsieur BARRET : « Il y a aussi des terrains privés inclus dans le projet mais ce ne sont pas des tractations avec la commune. La commune n'est pas en train d'acquérir ces terrains là. »

Monsieur BONNIER : « Donc, vous allez démolir, mais à mon avis, les projets ne pourront pas commencer en 2019. »

Monsieur BARRET : « Le projet de démolition doit se faire en 2019. Ensuite, c'est un projet qui ne sera pas fait directement par la commune, donc il dépendra du lotisseur qui interviendra et de ses délais. »

Monsieur BONNIER : « 2ème question à propos des travaux de l'église, vous aviez inscrit 360 000 €. Peut-on savoir de quels travaux il s'agit ? »

Monsieur CUVELLIER : « Comme vous le savez, c'est la voûte qui s'est effondrée. »

Monsieur BONNIER : « Elle s'est fissurée. »

Monsieur CUVELLIER : « Elle est descendue et elle descend encore. On compte l'intégralité, c'est à dire charpente, toiture et refaire toute la voûte, tout en sachant qu'il existe de l'amiante. »

Madame LEVRAY : « Est-ce qu'il y a un mûre aussi ? »

Monsieur CUVELLIER : « Non. »

Monsieur BONNIER : « Concernant les travaux d'accessibilité pour un montant de 360 000 €, est-ce que vous allez réellement engager ces travaux et réunir la commission en charge de ces projets tels que la loi vous y oblige ? »

Monsieur CUVELLIER : « Pour l'instant, les plans de 8 bâtiments sont terminés. Les travaux devraient commencer d'ici les vacances. »

Monsieur BONNIER : « La commission adhoc va-t-elle se réunir ? Une commission d'accessibilité qui existe sur le plan communal. Elle s'est réunie une fois depuis le début du mandat. Va-t-elle se réunir pour qu'on parle de ces travaux ? »

Monsieur CUVELLIER : « Oui c'est possible qu'on la réunisse mais pour l'instant nous travaillons uniquement sur les plans car les normes changent continuellement. Nous avons 8 bâtiments aujourd'hui pour lesquels nous sommes susceptibles de démarrer les travaux. »

Monsieur BONNIER : « Ma 4ème question : vous avez inscrit 240 000 € pour la réalisation des jardins familiaux. Est-ce que les services d'urbanisme de la CAPSO vous ont autorisé à entreprendre ces travaux et si oui, quand vont-ils débiter ? »

Monsieur BLONDE : « Tous les travaux d'urbanisme sont repris par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Tout le temps que le PLUi n'est pas validé, et il y en a encore pour quelques mois, on ne peut rien faire parce que les premiers avant-projets qui avaient été réalisés, méritent d'être sortis d'abord, là pour le moment, c'est gelé. »

Monsieur BONNIER : « Cela m'étonnerait que ce soit engagé cette année. »

Monsieur BLONDE : « Ce ne sont que des jardins, il n'y a pas de fondations, ni de travaux énormes à entreprendre, il y a un aménagement à faire. On ne s'est pas réuni pour savoir si on allait poursuivre avec les démarches qui avaient été faites au mandat précédent et si cette entreprise est assez réactive, d'autant plus qu'il n'y a pas besoin d'investissement énorme. »

Monsieur BONNIER : « Enfin, ma dernière question concerne l'équipement de vidéo surveillance pour un montant de 40 000 €. Peut-on savoir où ces nouvelles caméras vont-elle être installées ? »

Monsieur CUVELLIER : « Ce sont principalement des caméras qui vont être remplacées notamment salle Maillebois. »

Monsieur BONNIER : « Remplacer parce qu'elles ont été âbimées ? »

Monsieur CUVELLIER : « Elles sont obsolètes. »

Madame CASTELAIN : « Ayant participé à la commission des affaires scolaires, le récapitulatif de la demande pour 2019 en mobilier indiquait un montant de 22 600 € et un total général des propositions pour 2019 s'élevait à 49 050 €. Je ne comprends pas la ligne mobilier matériel scolaire 115 000 €, cela correspond à quoi ? »

Monsieur BARRET : « On inscrit aussi des provisions dans le budget. »

Monsieur le Maire : « Ce sont des provisions pour intervenir si des besoins se déclarent au cours de l'année. »

Madame CASTELAIN : « C'est plus de la moitié en provisions. »

Madame LEVRAY : « On n'a jamais connu cela. »

Le conseil municipal à l'unanimité moins 6 oppositions (M. BONNIER, Mme LEVRAY, Mme CASTELAIN, M. PETITPRE, Mme DELECOURT et M. BELHOSTE) approuve le vote du budget primitif 2019.

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION

Le conseil municipal à l'unanimité :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE – APPROBATION

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du budget annexe cimetière pour l'exercice 2018.

La section de fonctionnement s'élève à 29 269,15 € en recettes et à 29 269,15 € en dépenses. Il n'y a pas de section d'investissement pour ce budget (gestion de stocks).

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2018
011 Charges à caractère général	29 268,36 €
65 Autres charges de gestion courante	0,79 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 269,15 €

Les dépenses de fonctionnement ont concerné l'acquisition de cave-urnes pour un montant de 5 258,22 €, le remboursement de la ville pour les sarcophages vendus pour 18 700 €, un arrondi de T.V.A. à 0,79 € ainsi que l'annulation du stock initial de sarcophages et cavurnes pour 5 310,14 €.

Recettes de fonctionnement :

	CA 2018
70 Produits des services, du domaine	22 783,36 €
013 Atténuation de charges (stock)	6 485,79 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 269,15 €

Les recettes 2018 ont concerné la vente de sarcophages « ville » pour 18 700 € et les ventes de sarcophages 3 places et des cave-urnes du budget annexe pour 4 083,36 €. Au final, la valeur de ce stock est de 6 485,79 €.

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission finances du 25 mars 2019, le conseil municipal, sous la présidence de Mme COUSIN (M. le Maire étant sorti pour le vote) à l'unanimité moins 3 abstentions (M. PETITPRE, Mme DELECOURT et M. BELHOSTE), décide d'arrêter les résultats définitifs 2018 avant affectation tels que repris ci-dessus.

FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE – APPROBATION

Il convient après le vote du compte administratif et l'approbation du compte de gestion de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 pour le budget annexe cimetière.

Le compte administratif 2018 présente un excédent de la section de fonctionnement de 0 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 0 € donne un excédent total de fonctionnement de 0 € (ce qui s'explique par une gestion par stock de ce budget annexe).

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission finances du 25 mars 2019, le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 oppositions (M. PETITPRE, Mme DELECOURT et M. BELHOSTE), décide d'affecter le résultat de fonctionnement.

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE – APPROBATION

La section de fonctionnement du budget primitif 2019 cimetière s'élève à 30 000 € et se détaille comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	32 700,00 €	30 200,00 €	29 700,00 €	-1,66%
65 Autres charges de gestion courante	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00%
66 Charges Financières	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00%
67 Charges exceptionnelles	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	33 000,00 €	30 500,00 €	30 000,00 €	-1,64%

Recettes de fonctionnement :

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	21 750,00 €	20 500,00 €	20 000,00 €	-2,44%
013 Atténuation de charges (stock)	11 250,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33 000,00 €	30 500,00 €	30 000,00 €	-1,64%

Le budget 2019 est en légère baisse par rapport à 2018 (- 1,64%) en raison d'une baisse de 500 € de crédits inscrits au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Le stock ne concerne que les biens acquis par ce budget annexe (cavernes, sarcophages).

Madame LEVRAY : « Une remarque sur ces quatre dernières délibérations pour dire que l'on trouve enfin un compte administratif qui est en adéquation avec un budget primitif, dommage, que ce ne soit que pour 30 000 €. »

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 25 mars 2019, le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 oppositions (M. PETITPRE, Mme DELECOURT et M. BELHOSTE), approuve le budget annexe primitif 2019 pour le cimetière.

FINANCES – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2019 – VOTE DES TAUX

Il appartient au conseil municipal de fixer les différents taux concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti pour l'année 2019.

Pour rappel, en 2017, compte-tenu de la création de la CAPSO et l'intégration au sein de celle-ci de communautés avec des taux et des régimes fiscaux différents (fiscalité professionnelle unique pour la CASO et la communauté de communes de la Morinie et fiscalité additionnelle pour les communautés de communes d'Aire et de Fauquembergues) les taux communaux et communautaires de la TH, de la TFB et de la TFNB ont été revus, le principe étant toutefois d'une neutralité de ces mécanismes pour les habitants.

Le produit des contributions directes attendu pour l'exercice 2019 et communiqué par les services fiscaux est de 3 773 885 €.

Taux communaux	Taxe d'habitation (TH)	Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)
2016	20,01% (0%)	20,41% (0%)	58,53% (0%)
2017	18,81% (-6%)	18,97% (-7,06%)	53,82% (-8,05%)
2018	18,81% (0%)	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2019	18,81% (0%)	18,97% (0%)	53,82% (0%)

Monsieur BELHOSTE : « Nous regrettons à nouveau que, malgré la très bonne santé financière de la Ville, c'est vous qui le dites d'ailleurs, vous n'avez pas prévu une baisse des taxes communales. Un maire voisin l'a fait et pourtant il ne me paraît pas que sa ville soit anémique au niveau des travaux ou des chantiers. En France, on le sait tous, on taxe partout et tout le temps. La crise des gilets jaunes montre qu'il y a un vrai besoin de réforme dans ce domaine. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une crise du quotidien pour les gens qui comptent pour alimenter leur frigo par exemple, tout comme pour la classe moyenne qui est taxée de tous côtés et qui n'est pas aidée. On peut aussi citer malheureusement les retraités qui sont de plus en plus nombreux et voient leur pouvoir d'achat baisser depuis des mois. Notre ville est, elle, en bonne santé financière mais on aurait pu imaginer qu'en contre partie, il y ait un geste qui soit fait envers ces personnes qui travaillent ou qui ont travaillé, et qui en partie contribuent directement à ce matelas financier confortable de la ville. On aurait pu baisser les taux, vous en avez décidé autrement, les longuenessois concernés jugeront. »

Monsieur BONNIER : « Je rejoins Monsieur BELHOSTE dans son analyse, à savoir que vous dites que vous maintenez les mêmes taux mais pour autant les impôts vont augmenter à Longuenesse, puisque vous annoncez tout à l'heure, dans le cadre du budget primitif, une augmentation des contributions directes de 75 673 €. Bien sûr, vous nous dites que vous maintenez les taux, oui mais la valeur des bases augmentent d'environ 2 % en suivant l'inflation et de ce fait les impôts des longuenessois ne seront pas stables. Malheureusement, ils ne diminueront pas comme nous l'aurions souhaité mais au contraire ils vont augmenter. Nous l'avions proposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, vous n'en n'avez pas tenu compte malgré les plus de 3 000 000 € d'excédent cumulé. Je pense que l'on aurait pu faire un geste justement dans une période très difficile. Il faut aussi savoir qu'à Longuenesse, les propriétaires des maisons, je pense en particulier dans certains quartiers, sont pour beaucoup des retraités. Il est vrai que baisser leur taxe foncière aurait eu un impact très positif et un signal positif à leur rencontre. Voilà notre position donc nous voterons contre le maintien de ces taux. »

Aussi, au vu des prévisions budgétaires établies dans le budget primitif 2019, sur proposition de Monsieur le Maire, et suite à l'avis favorable de la commission finances du 25 mars 2019, le conseil municipal, à l'unanimité moins 6 oppositions (M. BONNIER, Mme LEVRAY, Mme CASTELAIN, M. PETITPRE, Mme DELECOURT et M. BELHOSTE), décide de maintenir les taux des taxes communales à un niveau identique à celle de 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 18,81 %,
- Foncier bâti : 18,97 %,
- Foncier non bâti : 53,82 %.

FINANCES – SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX DIVERSES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS – PASSATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Après consultation et avis des commissions affaires scolaires, culture, sport et finances, il est proposé de voter, tel que repris ci après, le montant des subventions à accorder aux associations au titre de 2019.

<u>A/ SUBVENTIONS RECURRENTES ET NOUVELLES</u>	778 410
<u>SERVICES GÉNÉRAUX DES ADM. PUBLIQUES LOCALES</u>	163 305
- Amicale du Personnel Communal	37 000
- Comité des Fêtes et d'Animation	120 000
- Entente Colombophile	205
- Anciens Combattants de Longuenesse	2 600
- Médaillés du Travail de Longuenesse	1 500
- Comité de Jumelage	2 000

<u>SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES</u>	150
- La Prévention Routière	150
<u>ENSEIGNEMENT FORMATION</u>	98 937
- Association Départementale Pupilles de l'enseignement Public (PEP)	76 (1)
- Délégation Education Nationale (UDDENDA)	220 (1)
- Coopératives Écoles Maternelles :	
* Maternelle L. Blériot :	160
- Classes regroupées :	
* École Primaire Centre :	1 168
* École Primaire Pasteur :	1 440
* École Primaire Blum :	2 080
* École Primaire Sand :	2 592
* École Primaire Verlaine :	1 472
- Coopérative scolaire de l'I.M.E.	1 240
- Foyer Socio-Educatif du Collège Blaise Pascal	800 (1)
- Maison des Lycéens Blaise Pascal	100 (1)
- Foyer Socio-Educatif de la Morinie	800
- Association Usagers des cantines écoles Publiques de Longuenesse	82 649
- USEP Primaire G. Sand	430 (1)
- USEP Primaire L. Blum	390
- USEP Primaire P. Verlaine	1 070
- Association sportive Collège Blaise Pascal	1 250 (1)
- Association sportive Lycée Blaise Pascal	1 000 (1)
<u>CULTURE</u>	27 305
- Office Municipal de la Culture (O.M.C.)	22 500 (1)
- Amicale de l'Harmonie Municipale de Saint-Omer	3 500
- All La Bagarnette : danses folkloriques	500
- Chorale A cœur Joie	200
- Atelier Théâtre « Face et Cie »	605
<u>SPORT ET JEUNESSE</u>	221 743
- Association Éducation Physique et Gymnastique Volontaire	1 311
- Stade Longuenessois	11 000
- J.S.L. Footba	70 000
- Club des jeunes (Judo et Tennis)	3 000
- Longuenesse Basket Club	32 000
- Amicale Laïque (sections sportives) :	
pétanque	1 800
tennis de table	9 000
tir	15 000
volley ball	2 500
Longuenesse Nature Aventure (LNA)	3 000
- Longuenesse BM	10 000
- Association Hand-Ball Maillebois	27 000
- Association Guillaume Tell	1 000 (1)
- Société des Carabiniers	1 500 (1)
- Badminton Longuenessois	2 200 (1)
- Longuenesse Malafout	6 000
- Société de Chasse de Longuenesse	400
- Sports adaptés Audomarois	500
- Association Sportive Handicapés Physiques	250
- Les Zooks Lovers	800 (1)
- Longuenesse Futsal Club	10 000
- Toreikan Budo Longuenessois	2 500 (1)
- Arts Martiaux Ecole de Budo et d'Aïkido Longuenesse	1 400 (1)
- Passionnément Country et Line Dance 62	900

- Just a cowboy country dancer's	500 (1)
- Cercle d'Echecs de Longuenesse	1 250
- Club de scrabble Audomarois	200
- La Marche Pèpère	800
- Association d'Action Educative	100 (1)
- Aumônerie de l'Enseignement Public	250
- Association Longuenesse Jeune	1 500
- Amis cyclotouristes du Pays de Saint-Omer	1 500
- Vélo club de Saint-Omer	2 582

INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ **264 800**

- Association Donneurs de Sang de l'Audomarois	1 300
- Les blouses roses	500
- Association « Cœur Toujours »	250 (1)
- Alcool Assistance – La Croix d'O	820
- Audomarose	1 000
- Association des Paralysés de France	100 (1)
- Association des parents d'Enfants Inadaptés de l'arrondissement de St Omer	260
- Les enfants de l'espoir	1 000
- La Maison des Aveugles	110 (1)
- Comité de la Croix Rouge Française	1 500 (1)
- Association Bethléhem	400
- Secours Catholique (antenne locale)	200
- Comité de Solidarité Longuenessois	1 500
- Association Solidarité St Vincent de Paul	200 (1)
- Association Usagers Centre Social Intergénération	250 000
- Société Nationale Entraide Médaillés Militaires	90
- Comité de Locataires du Quartier Maillebois	950
- Les Rayons de soleil	700
- Les Restaurants du cœur	500
- CLCV Audomarois	320
- G.S.C.F. (Groupe de Secours Catastrophe Français)	200 (1)
- Accueil de l'Audomarois	400
- Bien vieillir	200
- Association du lotissement Delta	1 000
- La Mélodie des Aviateurs	1 000
- Association Nationale des Visiteurs de Prison	300 (1)

FAMILLE **1 770**

- Club du 3 ^{ème} Age	1 700
- Association des bénévoles du CHRSO d'Helfaut	70

TOURISME **400**

- Association Chemin de Fer Touristique	400
---	-----

B/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE **6 700**

- Ecole Primaire Blum	500
- USEP Primaire G.Sand	200
- Volley ball	1 000
- Longuenesse Futsal Club	5 000

TOTAL GÉNÉRAL (A + B) 785 110

(1) les associations concernées par cette annotation n'ont pas remis leur dossier de demande de subvention. Le versement de la subvention ne se fera qu'à la complétude de leur dossier. Il en sera de même pour les associations ayant remis un dossier non complet.

Monsieur COUPEZ : « Avant le vote, je souhaiterais faire une petite remarque. Au niveau des subventions pour les associations sportives, vous serez peut être étonnés de ne pas voir la section de gymnastique de l'Amicale Laïque qui n'a pas de subvention cette année. En fait, cette section économise depuis plusieurs années pour l'achat d'un praticable qui est un élément indispensable, même si ce n'est pas leur objectif premier, pour pratiquer la compétition dans ce sport, praticable d'un coût de 36 000 €. Cette année, la demande de la section de gymnastique était de 9 000 € à la place de 8 000 € et d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € pour l'achat du praticable dans la mesure où ils mettraient la différence pour cet achat. Nous avons préféré faire un autre montage financier qui était de ne pas leur octroyer de subvention cette année et d'ajouter le praticable sur le budget investissement, 36 000 € sur lesquels nous allons récupérer environ 6 000 € de TVA ce qui fait pratiquement une dépense identique pour la ville. »

Monsieur le Maire : « Pour l'école primaire, c'est pour l'acquisition de livres. Pour le volley ball, 1 000 € pour un déplacement sportif et Longuenesse Futsal, c'est pour l'achat d'un mini bus. »

Monsieur COUPEZ : « Le volley ball est allé au Championnat de France. »

Madame COUSIN : « Pour le mini bus, nous l'avions mis en subvention exceptionnelle l'année dernière aussi mais ils ne l'ont pas acheté. »

Madame LEVRAY : « Nous avons été assez étonnés par le nombre élevé d'associations, 23, qui n'ont pas retourné les dossiers dans les délais. Certains ont sans doute régularisé depuis mais est-ce qu'il s'est passé quelque chose de particulier cette année ? »

Monsieur COUPEZ : « En ce qui concerne le sport, ce n'est pas une question de délais, les dossiers sont extrêmement étudiés avec de nombreux paramètres. Ce n'est pas sur le nombre de dossiers non retournés à temps, c'est parce que le dossier était incomplet. Pour les quelques associations qui n'ont pas retourné leur dossier, nous avons mis une provision qui sera versée uniquement si nous avons le dossier complet. On sait que les associations sont gérées par des bénévoles et le service comptabilité a fait un très gros travail d'instruction des dossiers et de relance de ceux-ci. Mme Sylvia SCOTEE reçoit les membres des associations pour les aider sur la partie financière, puis il y a un très gros travail d'analyse des dossiers. Effectivement, quelques associations n'ont pas retourné leur dossier. Quand il manque l'attestation d'assurance, on considère que le dossier est incomplet. »

Madame COUSIN : « Vous pouvez remarquer que l'année dernière sur 781 360 €, il n'y a eu que 774 863 € versés compte tenu des dossiers qui n'étaient pas bons ou qui n'ont pas été retournés. »

Madame LEVRAY : « Je voudrais noter la hausse constante de ce budget depuis le début du mandat. Il y a 10 % d'augmentation, cela me paraît beaucoup au regard de l'augmentation du coût de la vie. Cela aurait pu éventuellement s'expliquer si le nombre d'adhérents avaient augmenté, mais c'est loin d'être le cas. Ensuite, on a pu, comme à l'accoutumée, consulter les dossiers. On a pu constater les travaux des services importants, relance et que c'était très lourd. Cependant, nous avons des remarques et des questions à formuler sur 9 dossiers. Les montants des coopératives scolaires restent inchangés depuis de nombreuses années et paraissent bien dérisoires. Comme chaque année, je vous demande de bien vouloir les augmenter. Est-ce que vous en êtes d'accord ? »

Monsieur le Maire : « On réfléchira avant de répondre. »

Madame LEVRAY : « Il sera trop tard pour les prochaines subventions à mon avis. Concernant l'association de just a cowboy country dancer's, 500 € sont accordés pour seulement 24 adhérents, dont très peu de longuenessois, cela nous semble exagéré puisqu'il existe déjà une autre association similaire sur la commune. Pour le dossier de l'association Audomarose, on a trouvé que c'était un comble dans le manque de scrupule. Cette association vous demande 500 € en 2017, puis 1 000 € en 2018 et même si vous ne l'accordez pas ose tout de même 2 000 € en 2019. C'est quand même une croissance fulgurante dans les demandes. Il est surprenant aussi de voir un budget aussi important de 94 000 € pour cette association dont seulement 40 000 € sont reversés. Autrement dit, quand on leur donne 10 €, 5,80 € servent au fonctionnement. Beaucoup trop pour une association qui se veut caritative. De plus, le dossier est totalement incorrect. Il ne présente pas de compte de résultat et la plaquette jointe de l'expert comptable est celle de 2017. Nous avons trouvé que c'était une grave et grossière erreur de la part d'une association qui draine autant d'argent. Concernant l'association les enfants de l'espoir, vous dotez cette nouvelle association de 1 000 €. Les objectifs de cette association paraissent très louables mais nous avons été surpris de constater qu'elle ne compte que 4 adhérents. Dans le dossier, il n'y a aucun bilan financier, et surtout aucune aide ni aucun reversement aux potentiels bénéficiaires. Nous sommes en droit de nous poser la question du bien fondé de cette association. Est-ce que vous pouvez nous éclairer ? Manifestement, non. Pour l'association des usagers du centre social, on ne remet absolument pas en cause la demande de subvention ni le montant qui est totalement justifié par le travail fourni par les équipes de ce centre. Mais nous nous sommes retrouvés devant un

dossier totalement vide : aucun chiffre, aucune pièce comptable. 250 000 € de subvention mériteraient qu'on en sache un peu plus. Je refuse d'entendre l'excuse d'une assemblée générale qui n'est pas encore réunie car les documents comptables de 2018 existent bel et bien depuis la clôture de l'exercice au 31/12. Nous trouvons cela un peu léger de la part de la plus grosse association communale, d'autant qu'elle est présidée, je le rappelle, par l'adjointe aux finances. Nous avons relevé au budget prévisionnel du comité de solidarité une grosse incohérence avec un total de charges qui passe de 7 500 € à 14 600 € sans qu'aucune somme n'ait été ajoutée au précédent chiffre. Je pense qu'il s'agit d'une erreur qui doit être rectifiée au plus vite. Nous avons déjà fait des remarques concernant cette association. Je réagirai comme je peux le faire quand je suis vérificateur aux comptes auprès de l'amicale laïque, c'est à dire leur donner le conseil de se faire aider pour leur comptabilité parce que manifestement cela paraît difficile pour eux. Concernant le comité de locataires, 14 familles adhèrent seulement, cela semble bien peu par rapport à la taille du quartier et la subvention octroie pourtant plus de 67 € par famille. Une fois de plus, vous n'accordez que 500 € sur les 750 € demandés aux Restos du Coeur. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ? Vous accordez au Comité de Solidarité 1 500 € pour 90 bénéficiaires soit 16,50 € par bénéficiaire et aux Restos du Coeur 500 € pour 272 longuenessois aidés soit 1,83 € par personne accueillie. Ne pensez-vous pas qu'il manque d'équité envers ces associations qui oeuvrent auprès du même public. »

Monsieur COUPEZ : « Pour les Restos du Coeur, nous avons déjà répondu les années précédentes, il ne s'agit pas de faire de la discrimination dans les associations, la différence est là sur la mise à disposition du local. »

Monsieur BONNIER : « C'est petit de leur refuser 250 € sur un tel budget quand on voit les autres subventions qui sont accordées. »

Madame LEVRAY : « Il serait facile de résoudre ce problème en incluant les charges supplétives pour tout le monde et là on pourrait mettre en balance ces différentes associations. »

Monsieur COUPEZ : « On pourrait très bien calculer les charges correspondant à ce que la Ville donne s'ils payaient un loyer. »

Madame LEVRAY : « Tout ce que l'on appelle les charges supplétives. Cela pourrait être une réflexion à mener. »

Madame DUWICQUET : « Je rajouterai moi aussi que vous êtes en train de comparer deux associations une longuenessoise, qui n'a que la subvention de la ville, et une association nationale qui bénéficie de subventions autres. »

Madame LEVRAY : « Peu importe, les bénéficiaires des 2 côtés sont longuenessois. »

Madame DUWICQUET : « Je ne trouve pas incohérent que l'on puisse donner une subvention plus importante à une association longuenessoise qui n'a qu'une seule subvention qu'à une association nationale. Je ne vois pas en quoi il y aurait une incohérence de privilégier une association basée sur notre territoire. Je ne comprends pas pourquoi le comité de solidarité est encore une fois comme l'année dernière mis à mal. »

Madame LEVRAY : « Elle n'est pas mise à mal. Nous nous posons des questions et je voudrais tout de même vous préciser que le comité de solidarité a 11 000 € en caisse. »

Madame DUWICQUET : « Oui mais parce qu'ils font aussi des actions eux mêmes, autres que la subvention. Ils organisent des lotos, des voyages. »

Monsieur COUPEZ : « Si on regarde leur charge d'autofinancement, vous le voyez d'ailleurs ils sont sans arrêt en train d'organiser des manifestations pour gagner de l'argent. Quand on fait l'analyse de l'ensemble des dossiers, on regarde aussi la part d'autofinancement. »

Madame LEVRAY : « Vérifiez le budget prévisionnel puisque l'on arrive à un total de 7 500 € de charges prévisionnelles qui passent brusquement à 14 000 €. Il faudra m'expliquer. »

Monsieur COUPEZ : « La présidente est venue s'expliquer il y a 2 ans, elle avait fait amende honorable, et l'association avait fourni les documents nécessaires afin de réhabiliter la réalité. »

Madame LEVRAY : « D'où mon conseil de se faire aider. »

Monsieur COUPEZ : « Dans mon domaine, le sport, on voit que parfois c'est compliqué pour des bénévoles de gérer des budgets. Pour en avoir parlé avec les services, on avait organisé il y a 2 ans une réunion

d'information avec la participation d'une association. Je pense qu'il faut organiser de nouveau ce genre d'information. On est d'accord que sur certains dossiers, il y a des incohérences sévères mais ces associations sont tenues par des bénévoles qui ont besoin d'aide. J'avais déjà aussi pensé organiser ce genre de choses pour l'ensemble des associations. »

Madame LEVRAY : « Oui mais l'association dont vous parliez tout à l'heure qui était intervenue pour donner une information ici en mairie organise régulièrement des journées de formation qui sont ouvertes à toutes les associations. »

Monsieur COUPEZ : « Il faut que les gens se déplacent et ce n'est pas simple. Je propose de refaire une piqûre de rappel sur Longuenesse car on voit des comptes de résultat équilibrés, des budgets qui ne le sont pas. Les bénévoles ne sont pas tous des comptables dans l'âme et les services apportent toute l'aide nécessaire. »

Madame LEVRAY : « C'est bien pour cela que j'ai parlé d'une erreur à rectifier. Je terminerai maintenant par le comité des fêtes. Tout d'abord, 2 chiffres : le coût de l'été en fête (252 000 €), le coût des festivités du 13 juillet (1 407 €). Nous trouvons que c'est démesuré et inconvenant. L'an dernier, la demande de subvention était passée de 98 000 € à 120 000 €, un cadeau supplémentaire de 22 000 € qui était, soit disant justifié, par un anniversaire. Ce n'est plus le cas cette année, donc pourquoi redemander autant que l'an dernier ? Depuis le début de ce mandat, les subventions au comité des fêtes ont augmenté de 30 %, soit 37 000 €, c'est aberrant et absurde. Nous sommes tout à fait pour un spectacle gratuit mais certainement pas pour ces sommes exorbitantes. Vous vous targuez d'accueillir plus de 25 000 spectateurs dans le parc. J'ai toujours trouvé que c'était physiquement totalement impossible, il suffit de mesurer le parc et le nombre de personnes. Quel en est le pourcentage de longuenessois sur ces 25 000 spectateurs, alors que ce sont les longuenessois qui paient cette soirée ? Nous votons donc contre les subventions aux associations suivantes : Just a Cow Boy, les enfants de l'espoir, Audomarose et le Comité des Fêtes. »

Madame COUSIN : « Je voulais intervenir bien que je ne le fais jamais sur le centre social intergénérationnel de Longuenesse. Effectivement, les pièces comptables n'y sont pas et je ne peux absolument pas les mettre avant l'assemblée générale. D'habitude, je joins effectivement les pièces comptables de l'année précédente et il eût suffi de demander au service finances les pièces en question, vous auriez vu que les pièces comptables sont très sérieuses. »

Madame LEVRAY : « Ils n'étaient pas disponibles en mairie quand nous sommes venus mardi. »

Madame COUSIN : « Je suis désolée mais je vous invite à venir à l'assemblée générale et vous aurez tous les chiffres. »

Madame LEVRAY : « On ne conteste pas les chiffres. »

Madame COUSIN : « Nous sommes l'association la plus grosse de Longuenesse avec plus de 30 salariés et on ne peut pas donner les chiffres de la comptable. Il faut absolument que l'expert comptable valide les comptes, de même pour le commissaire aux comptes. Il a validé les comptes il y a 3 jours. Je dois aller voir l'expert comptable à Gravelines la semaine prochaine. »

Monsieur COUPEZ : « C'est tout à fait votre droit, vous posez vos questions ce soir et c'est tout à fait normal. Seulement, dans les différentes commissions, nous n'avons pas eu de questions. »

Monsieur PETITPRE : « Merci de me donner la parole. Je ne vais pas entrer en polémique. Je suis quand même heureux de constater que de nombreux élus longuenessois sont dans une association en qualité de président, trésorier, etc., c'est très bien. Et en même temps, je me pose la question de savoir s'il y aura encore assez de monde pour voter ce soir. »

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité, moins 3 oppositions (M. BONNIER, Mme LEVRAY et Mme CASTELAIN), qui ne votent pas les subventions au Comité des Fêtes, Audomarose, Just a Cowboy Country Dancer's, les enfants de l'espoir, décide :

- de se prononcer sur les attributions des subventions aux associations reprises ci-dessus, en partie A, pour un montant total de 778 410 €, article 6574 du budget Ville,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions annuelles d'objectifs pour les associations percevant plus de 23 000 €,

- d'accorder les subventions exceptionnelles pour un montant de 6 700 €, reprise en partie B, article 6745 du budget Ville.

à l'exception des conseillers municipaux ci-après qui n'ont pas pris part au vote pour les associations dans lesquelles ils exercent la fonction de membre du conseil d'administration :

- Office Municipal de la Culture : Mme DUWICQUET,
Mme LEMAIRE, Mme LECOUSTRE, Mme HETRU, Mme BERNARD, Mme NIVERT
- Comité des Fêtes : Mme BERNARD,
Mme DEWINTRE, M. MOUND, Mme LECOUSTRE,
Mme DUWICQUET, Mme HETRU, Mme LEMAIRE
- Malafoot : M. PETITPRÉ
- Association des Usagers de la cantine : Mme COUSIN
- Club du 3^{ème} Age : Mme DEWINTRE
- Association des Anciens Combattants : M. MILLAMON
- Comité de Jumelage : M. COUPEZ, M. BRUNET,
Mme POUCHAIN, Mme DEWINTRE, M. CUVELLIER
- Gymnastique Sportive : Mme HETRU
- Association Longuenesse Jeunes : M. MOUND, M. BRUNET,
M. MILLAMON, Mme HETRU, Mme LECOUSTRE
- Comité de Solidarité Longuenessoise : Mme LEMAIRE
- Association des usagers du Centre Social Intergénération : Mme COUSIN, M. MOUND,
Mme BERNARD, M. HAZARD, M. RUCKEBUSCH,
M. COUPEZ
- Association Delta : M. CUVELLIER, Mme BERNARD
- APEI de l'arrondissement de Saint-Omer : M. BONNIER
- Médailleurs du travail : M. CREQUY
- Vélo club de Saint-Omer : Mme DELECOURT
- Amicales Laïques : M. COUPEZ

FINANCES – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNÉE 2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2019 de 50 000 € au CCAS de Longuenesse.

Le maintien de la subvention à ce niveau s'explique au vu d'un excédent de fonctionnement cumulé important. La dépense sera inscrite au budget primitif à l'article 657362.520.

Madame LEVRAY : « Vous agissez avec le CCAS comme avec le budget principal. Les inscriptions au budget primitif du CCAS se montent à 937 000 € qui sont totalement incohérentes avec le compte administratif de 452 000 € de dépensés. Vos dépenses ne représentent que 40 % des crédits ouverts et vous avez donc un résultat reporté de 586 000 €. L'abonder encore de 50 000 € est donc tout à fait inutile. Les aides apportées à la population ne sont absolument pas à la hauteur des besoins ressentis et avec les moyens dont on dispose, avec la Dotation de Solidarité Urbaine et le CCAS. Avec un CCAS aussi riche, on pourrait peut être faire bien davantage. Nous vous avons pourtant donné de nombreuses pistes et des idées. »

Monsieur PETITPRE : « Je voudrais être cohérent et mes collègues aussi avec moi. Je suis élu au CCAS et dernièrement vous étiez là. J'ai voté contre le budget du CCAS pour des raisons un peu différentes que celles que j'ai entendu, mais le CCAS, à mon sens, thésaurise alors qu'il devrait davantage aider. C'est la raison essentielle pour laquelle j'ai voté contre en réunion du CCAS et nous allons voter contre ce soir. »

Le conseil municipal à l'unanimité moins 6 oppositions (M. BONNIER, Mme LEVRAY, Mme CASTELAIN, M. PETITPRE, Mme DELECOURT et M. BELHOSTE), adopte la subvention accordée au CCAS de Longuenesse.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMME D' ACTIONS 2019 DE LA VILLE DE LONGUENESSE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer a été signé le 28 mai 2015 par l'État, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, les villes de Saint-Omer, Longuenesse et Arques, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Inspection Académique, le Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignation, le Procureur de la République, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les bailleurs sociaux concernés par les quartiers prioritaires.

Avec la création au 1er janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, il s'est étendu avec l'intégration du quartier politique de la ville d'Aire sur La Lys.

Ce contrat affiche les enjeux et objectifs pour les quartiers prioritaires de notre territoire.

La Ville de LONGUENESSE a, concernant la programmation 2019, déposé un dossier intégrant l'enjeu « Favoriser l'égalité des chances par la réussite éducative, la santé et l'emploi » et un autre visant à favoriser la convivialité, le vivre ensemble, la lutte contre l'isolement :

- Dossier n° 1 : Accompagnement à la scolarité,
- Dossier n° 2 : « Je redécouvre Salamandre » déposé en 2018 et reporté en 2019,
- Dossier n° 3 : « Footons ensemble ».

Madame LEVRAY : « Je trouve que ce sont 3 projets très intéressants sur un quartier reconnu en politique de la Ville. Je voudrais quand même mettre en relation dans le premier dossier présenté, le coût important de l'action qui est totalement justifié mais qui revient à 1 300 € par enfant et je voudrais le mettre en regard des petits 160 € que vous accordez à la coopérative scolaire de l'école qui se trouve dans ce même quartier pour l'ensemble des élèves de l'école. Tout à l'heure, je vous demandais si vous vouliez bien augmenter les sommes attribuées aux coopératives scolaires, donc notamment là, c'est criant. Puisque l'on est sur ce quartier, est ce que vous pouvez nous dire quels sont les projets d'aménagement sur la friche devant l'école et je me demande, pour un moindre coût, on ne pourrait pas tout simplement labourer et engazonner le terrain avant qu'autre chose ne puisse y être envisagé. »

Monsieur BLONDE : « Les freins qui empêchent la réalisation des appartements qui devaient être reconstruits par Logis 62 qui s'appelle maintenant Flandre Opale Habitat sont d'ordre financier. Le coût des terrains est très important et je n'arrive pas à comprendre parce que ce sont des coûts qui leur ont été donnés alors qu'il y avait des tours sur ce terrain et ils avaient bien eu l'autorisation de construire sur un terrain qui apparemment ne leur appartient pas. Pour l'instant, on doit faire une intervention auprès de la CAPSO. Nous avons eu connaissance des ennuis financiers du bailleur en l'interrogeant. »

Madame LEVRAY : « En attendant, est-ce que nous pouvons aménager, comme je le disais, pour un moindre coût, labourer et engazonner ne vont pas coûter très cher. Pour le quartier et l'école, ce serait même un plus. »

Monsieur CUVELLIER : « Ce terrain a déjà été engazonné l'année dernière. Nous avons créé un chemin entre deux. »

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Mme DELECOURT et M. BELHOSTE), autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers portés directement par la ville dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville et à solliciter les financements correspondants, ainsi qu' à signer toute pièce nécessaire.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMME D' ACTIONS 2019 – APPEL À PROJET « NOS QUARTIERS D'ÉTÉ 2019 » - ACTION PORTÉE PAR LE CENTRE SOCIAL INTERGÉNÉRATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION

L'opération « nos quartiers d'été » a pour vocation de permettre aux personnes ne partant pas en vacances de participer à des animations récréatives, festives, ludiques et éducatives. Celles-ci sont construites en partenariat avec la région, la commune, le centre social, les associations et les bailleurs sociaux.

La thématique 2019 est axée sur la biodiversité. Deux temps forts seront mis en place : « La fête de l'énergie » le 12 juillet 2019 en partenariat avec Enerlya et la CAPSO principalement ; « La nature au rendez-vous » ateliers intergénérationnels sur quatre jours (le réchauffement climatique, le recyclage, le cycle des saisons, les animaux dans leurs espaces naturels).

Le plan de financement s'établit comme suit :

dépenses : 16 600 € dont 9 300 € de rémunérations d'intermédiaires, 3 000 € d'achats, 4 300 € de services extérieurs.

recettes : 16 600 € dont 8 000 € Région, 6 000 € commune, 2 000 € bailleurs (Pas de calais Habitat, Flandre Opale Habitat), 600 € prévus en vente.

À l'exception des membres de conseil d'administration du Centre Social Intergénérationnel qui n'ont pas pris part au vote (Mme COUSIN, M. MOUND, Mme BERNARD, M. COUPEZ, M. HAZARD et M. RUCKEBUSCH), le conseil municipal à l'unanimité moins 2 abstentions (Mme DELECOURT et M. BELHOSTE) :

- se prononce sur l'octroi d'une subvention de 6 000 € pour le centre social au titre du dispositif nos quartiers d'été,
- impute les dépenses à l'article 6574.

PROJET EN LIEN AVEC LE FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE SOCIAL INTERGÉNÉRATIONS

Le Centre Social Inter-génération a déposé un dossier intégrant la prévention et la réduction de la délinquance, l'insertion et l'intégration des jeunes, leur sensibilisation au respect de l'entourage et des biens d'autrui, tout cela dans le but d'améliorer la tranquillité au cœur du quartier politique de la Ville.

Le projet intitulé « Accompagnez vos projets » se décompose en plusieurs étapes : la première est un travail quotidien de soutien et d'information des jeunes dans leurs démarches. La deuxième est l'accompagnement de groupes de jeunes (2 à 8 personnes) dans la mise en place de projets (sportif, culturel...), la troisième est la responsabilisation dans l'accompagnement pour l'organisation de journées festives valorisant leur action. Ces jeunes pourront faire preuve d'innovation en proposant leur propre projet et en participant à toutes les étapes de l'élaboration.

Cette action devrait pouvoir toucher environ une cinquantaine de jeunes de 11 à 25 ans issus majoritairement du quartier politique de la ville. Elle est ouverte à tous.

Son coût est de 29 022 €. Est demandée une subvention de 14 500 € au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, 3 000 € à la CAPSO, 10 000 € à la Ville de Longuenesse, 1 522 € émanant de la vente de produits et prestations.

Madame LEVRAY : « Le projet me paraît aussi intéressant mais est-ce que vous n'avez pas créé en mairie un point info jeunesse qui a, il me semble, les mêmes objectifs que les premières étapes qui sont décrites : travail au quotidien de soutien et d'information qui ont des jeunes dans leur démarche et accompagnement dans la mise en place de projets. Je voudrais savoir quel sera le lien entre ces deux dispositifs et on aimerait avoir un bilan des actions du point info jeunesse. »

Monsieur le Maire : « On demandera au responsable. »

Monsieur PETITPRE : « Je m'interroge toujours quand on donne des subventions, c'est le cas ici, quel va être le résultat. Et souvent, on a du mal à appréhender les résultats et à les chiffrer, est-ce que cela s'est bien passé, combien de personnes, est-ce que des décrocheurs sont entrés à nouveau à l'école ou au travail. Nous avons du mal à cerner cela une fois que l'action a eu lieu. Si on pouvait trouver un billet pour nous rassurer ce serait bien. »

Monsieur COUPEZ : « Pour être allé avec un ou deux autres collègues, je n'ai pas en tête les chiffres, il y a eu une présentation très précise et concrète de l'action qui avait été menée par un diaporama. Je n'ai pas en tête le nombre de décrocheurs, peut être à préciser. Dans tous les cas, les élus étaient conviés. Certains d'entre nous y sont allés. »

Madame BERNARD : « Je pense que pour l'action il a manqué un peu de publicité. Ce sont des bénévoles très convaincus, ils entourent vraiment les enfants mais il a peut-être manqué de festivités et puis un peu plus d'allant mais la présentation était parfaite. Nous avons des photos avec beaucoup d'enfants près de la salle Vauban à Saint-Omer. Les enfants apprennent à pêcher sur cette partie un peu morte du canal et ensuite ils font des sorties extérieures. Ils sont allés à la mer, moi je suis vraiment touchée par le plaisir que les enfants avaient de participer à cette sortie pêche à la mer, ce qui n'est pas donné à tout le monde. Ce sont des enfants un peu sortis du système et je trouvais que c'était efficace. Mais il reste du travail à faire, à consolider la présence des uns et des autres, la présence des familles, cela reste marqué comme un temps fort, renforcer cette notion de temps fort. »

Le conseil municipal décide, à l'exception des membres de conseil d'administration du Centre Social Intergénérationnel qui n'ont pas pris part au vote (Mme COUSIN, M. MOUND, Mme BERNARD, M. COUPEZ, M. HAZARD et M. RUCKEBUSCH), à l'unanimité moins 2 abstentions (Mme DELECOURT et M. BELHOSTE) :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour le centre social inter-génération,
- d'imputer les dépenses à l'article 6745.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMME D'ACTIONS 2019 – ACTION PORTÉE PAR L'ASSOCIATION DÉCOUVERTE ET PROTECTION DES MILIEUX (DPPM) – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du contrat de ville signé entre l'Etat et l'intercommunalité, l'association DPPM a déposé une action avec une demande de financement de la commune.

L'action déposée s'intitule «Retour au fil de l'eau». Un partenariat avec le centre social intergénérationnel sera développé.

L'objectif de l'action est de permettre aux familles de consolider leurs liens et aux jeunes décrocheurs du quartier prioritaire qui ne participent pas aux activités proposées par le centre social de bénéficier de ce projet et éventuellement d'adhérer au centre social.

L'action concernerait environ 50 bénéficiaires et cible les jeunes décrocheurs de 12 à 25 ans ainsi que les familles. Le coût prévisionnel s'élève à 7 935 euros.

Pour réaliser cette action, l'association sollicite auprès de la ville une subvention d'un montant de 3 800 euros. Elle a sollicité le même montant auprès du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires).

À l'unanimité moins 2 abstentions (Mme DELECOURT et M. BELHOSTE) :

- se prononce sur l'octroi d'une subvention de 3 800 € pour l'association pour l'action « au fil de l'eau »,
- impute les dépenses à l'article 6574.

JEUNESSE – REVERSEMENT PRESTATION DE SERVICE CAF DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

La ville de Longuenesse a signé en 2018 le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour une période de 2 ans. Ce contrat comprend 2 volets portant sur des actions axées sur l'enfance et la jeunesse. Ces actions sont portées par la Ville et le centre social inter générations concernant le CAJ .

Il convient de reverser au centre social une partie des prestations perçues pour ces actions. Concernant le CAJ, les actions concernées par ce contrat sont le CAJ été et la colonie CAJ.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser le reversement au centre social pour l'exercice 2018 les sommes suivantes et de les imputer à l'article 6574 :

CAJ été	9 243,95 euros
Séjour CAJ	1 946,61 euros

SUBVENTION ÉQUIPEMENT ALSH PASTEUR

Pour compléter l'équipement de l'Accueil de loisirs Pasteur, il est nécessaire d'acquérir le mobilier.

Il s'agit d'acheter une table et des chaises pour les petits, des tables et bancs pliants pour l'accueil des plus grands. Le budget total de l'opération est de 1 254 euros. L'action pourrait être subventionnée par la CAF à hauteur de 502 €.

Madame DELECOURT : « Les chaises et tables que la Ville doit acheter, ne peut-on pas les récupérer auprès de l'école Jean Jaurès ? Ce matériel doit bien exister. »

Monsieur le Maire : « On a déjà récupéré du matériel pour d'autres écoles. »

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements auprès de la CAF ainsi qu'à signer toute pièce nécessaire.

SUBVENTION ÉQUIPEMENT ALSH ÉTÉ

Pour permettre à l'Accueil de loisirs de réaliser des séjours campings, il est nécessaire de compléter le matériel. Il s'agit d'acheter des tentes patrouilles, des tables et des chaises pliantes, un micro-ondes et un réfrigérateur top. Le budget total de l'opération est de 1 855 euros. L'action pourrait être subventionnée par la CAF à hauteur de 742 €.

Madame DELECOURT : « Je suis étonnée de voir l'achat d'un micro-ondes et d'un réfrigérateur pour faire du camping. Nous sommes un peu dans le camping haut de gamme. Un micro-ondes pour faire du camping. On peut faire comme dans les camps de scouts, camping au gaz, c'est quand même surprenant. »

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements auprès de la CAF ainsi qu'à signer toute pièce nécessaire.

**PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHARGÉ DE LA
COMMANDE PUBLIQUE – CATÉGORIE A – FILIÈRE ADMINISTRATIVE – CADRE D'EMPLOIS
DES ATTACHÉS**

Monsieur BONNIER : « Nous sommes très étonnés du recrutement d'un nouveau personnel pour ces missions. J'ai regardé sur le site de la Ville et j'ai édité l'ensemble des marchés depuis un an, j'en ai trouvé une vingtaine et dont majoritairement, il s'agit de fournitures de quincaillerie, de plomberie, de peinture, de carburant, de boissons, etc. Je n'ai pas trouvé de gros appels d'offres qui nécessiteraient une présence permanente d'un cadre A, alors que jusque maintenant, il me semble que ces missions revenaient au Directeur Général des Services, au Directeur des Services Techniques et aux chefs des différents secteurs de la commune qui ont les compétences pour faire ce type de travail. J'ai regardé et cela m'étonnerait que cela prenne un temps plein, d'autant que, si je prends l'exemple du terrain synthétique pour lequel nous avons recruté un assistant à maîtrise d'oeuvre (AMO) il y a quelques mois, il me semble que les missions de l'AMO, entre autre, sont de mettre en œuvre les appels d'offres, c'est à dire de remplir le CCAP qui permettra de lancer un appel d'offres et de trouver la meilleure réponse. Ce n'est même pas aux services de la Ville de le faire. Je ne comprends vraiment pas, si ce n'est que cela va à nouveau alourdir les finances communales en matière de salaire, qui sont bien trop élevées de notre point de vue, au regard de toutes les compétences qui ont été transférées à la CAPSO et donc remettre un emploi de cadre A sur ce projet nous semble déraisonnable. Nous voterons contre. »

Madame COUSIN : « Moi je suis très surprise que vous votiez contre un projet que l'on a, afin que les investissements que nous avons mis en place aillent plus vite. Le problème des services est qu'il travaille toujours au jour le jour, ce salarié sera sur ces chantiers là. Croyez moi quand il aura fait tout ce que nous demandons, les 35 heures seront bien remplies. »

Monsieur BONNIER : « Mais c'est le rôle de l'AMO, ce n'est pas le rôle des techniciens, je regrette. Quand on mène un projet, par exemple le Château de la Tour, il y a un AMO qui a rédigé les cahiers des charges pour les appels d'offres. »

Madame COUSIN : « Donc, ne vous étonnez pas que les chantiers traînent. Je suis désolée mais vous êtes complètement contradictoires. »

Monsieur BARRET : « Je voulais simplement apporter une précision, en période de passation d'un appel d'offres ou une procédure adaptée, une grosse partie des missions prévues consiste au suivi et l'exécution des marchés. Par exemple, si on conclut un marché sur 4 ans avec un prestataire quelqu'il soit, certes il y a la procédure, mais il y a le suivi pour vérifier que le prestataire respecte bien les délais dans ses interventions, qu'il exécute bien les missions telles qu'elles sont définies au cahier des charges. Donc, effectivement, il y a toute cette période de suivi mais également ce que l'on appelle le sourcing ou sourçage (en français), préalablement au lancement des consultations, de connaître le secteur économique de l'activité concernée, et de connaître ce qu'il se fait précisément sur le marché et de ne pas se tromper dans la définition du cahier des charges, ce qui est tout à fait reconnu comme légal et encouragé par le Gouvernement. »

Monsieur BONNIER : « Oui, sauf qu'il y a aussi des chefs de service qui sont là pour vérifier le suivi, les commandes. Nous ne sommes pas du tout convaincus. »

Monsieur PETITPRE : « Ma question est très simple. Nous avons déjà beaucoup parlé de la mutualisation avec la CAPSO, il y a déjà des marchés qui sont mutualisés. Est-ce que cela entre dans la mission de la personne que l'on va recruter. »

Monsieur BARRET : « Le nombre de marchés mutualisés est très faible pour l'instant. Cependant, si on mutualise des marchés à l'avenir, ce qui est envisagé pour l'instant, ce n'est pas pour qu'ils soient tous fait par la CAPSO mais que des communes à tour de rôle, prennent en charge des marchés pour l'ensemble du groupement. Dans ce cas là, ce pourrait tout à fait être une mission à confier à cet agent et le temps passé pourrait être facturé. »

Le conseil municipal décide à l'unanimité moins 3 oppositions (M. BONNIER, Mme LEVRAY et Mme CASTELAIN) :

- de se prononcer sur la création d'un poste permanent en catégorie A – cadre d'emplois des attachés,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN EMPLOI DANS LA FILIÈRE CULTURELLE
ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI DANS LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE – MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS – AGENT CHARGÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe (filière administrative) travaillant actuellement à bibliothèque à raison de 30 heures par semaine a demandé son intégration dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine de la filière culturelle afin d'être en cohérence avec son emploi.

Ce changement de filière implique l'ouverture de l'emploi d'agent de bibliothèque dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine en plus du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Cet emploi sera pourvu à compter du 1er juillet 2019 par un fonctionnaire de catégorie C de la filière culturelle (Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine) aux grades d'adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal 2ème classe, adjoint du patrimoine principal 1ère classe.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter cette proposition,
- de modifier ainsi le tableau des emplois au 1er juillet 2019.

PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Le conseil municipal prend connaissance des avancements de grade au titre de l'année 2019.

URBANISME – BILAN DES CESSIONS-ACQUISITIONS POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur PETITPRE : « Concernant cette question, je suis surpris de voir que l'immeuble bâti est situé chemin des Berceaux. Lorsque Monsieur BLONDE avait fait la démarche auprès du vendeur à l'époque, on lui avait indiqué que c'était 107 avenue Clémenceau. Cela me paraît surprenant de présenter la question de cette manière, d'autant plus qu'on oublie aussi d'indiquer la raison pour laquelle la commune a acheté à la CAPSO qui avait préempté pour la commune, en vue d'un béguinage. Bien sûr, nous sommes contre cette question et contre l'acquisition telle qu'on l'a faite. On en reparlera peut être tout à l'heure. »

Monsieur BLONDE : « Je réponds directement à votre question. J'ai découvert, comme vous, la rédaction de cette question et je m'interroge sur une autre question, c'est la préemption par la CAPSO, puisque je vous rappelle que ce n'est pas la commune qui a préempté. »

Monsieur PETITPRE : « C'est administratif. »

Monsieur BLONDE : « Oui, ça pèse. La CAPSO a préempté en connaissance de cause. La préemption a été établie le 29 septembre 2017. Donc, je suis très étonné qu'on ait pris une délibération au 13 novembre alors qu'on est resté plusieurs mois sans être propriétaire. En revanche, je maintiens l'adresse de l'avenue Clémenceau puisque c'est celle qui était indiquée sur la DIA (Déclaration d'intention d'Aliéner), c'est à dire sur l'acte de vente proposé. Le chemin des Berceaux se trouve dans l'angle, il y a 2 entrées : une entrée qui n'était pas utilisée par le Comte d'Epinay quand il vivait là, la double porte cochère noire. Je suis surpris que l'on ait mis la délibération du 13 novembre 2017 avant d'être propriétaire. »

Monsieur PETITPRE : « Surtout que la propriété n'a été effective qu'à partir du moment où les frais ont été payés, ce qui a été long à venir. »

Monsieur BLONDE : « Les frais sont payés, 18 942 €, au mieux une erreur de date, au pire une erreur tout court. »

Monsieur PETITPRE : « Moi je souhaiterais que l'on ne mette pas chemin des Berceaux, car sur les documents officiels de la vente, l'adresse est bien 107 avenue Clémenceau. »

Monsieur BLONDE : « S'il n'y a que cela, on pourrait le faire. Or, on l'a acheté avec l'adresse mentionnée ici. »

Monsieur PETITPRE : « Je crois qu'il y a erreur. Il me semble que M. BLONDE avait lui même informé de la véritable adresse dès le début des transactions. »

Monsieur BLONDE : « Donc, je ne suis qu'à moitié surpris de votre question puisqu'on se rejoint sur certains points au niveau des adresses au moins, on se comprend. »

Monsieur BONNIER : « J'ai une question concernant la ferme des Berceaux, que vous avez, contre notre avis, imprudemment acheté pour la démolir. Il s'agit pour nous d'un achat totalement irréfléchi. Le service des monuments historiques en interdit sa démolition. Or, celle-ci a commencé puisque la laiterie, symbole fort de la ferme des Berceaux a été presque totalement démolie. Ma question est simple. Qu'allez-vous faire de ce domaine ? »

Monsieur le Maire : « On va y réfléchir et vous donner une réponse. »

Monsieur BONNIER : « C'est trop facile, vous ne répondez à aucune de nos questions. »

Monsieur BLONDE : « On ne peut pas répondre. Pourquoi ? Parce que la commission régionale d'architecture et du patrimoine n'a toujours pas rendu son verdict. Nous n'avons aucun écrit. »

Monsieur BONNIER : « Ce n'est pas ce que j'ai lu dans la presse. La presse ne dit pas la vérité ? La presse a dit que c'était bloqué par les services des monuments historiques. »

Monsieur BLONDE : « Oui c'est vrai, c'est bloqué par les services des monuments historiques mais j'ai le regret de dire qu'ils travaillent lentement. Depuis la réunion à laquelle nous avons assisté à Amiens le 25 septembre 2018, nous attendons toujours la décision. Donc, on ne peut pas agir tout le temps que nous n'avons pas la décision. On la pressent car le patrimoine c'est un état dans l'état, il n'y a pas de recours possible. Une décision est prise, c'est tout. Mais la décision, nous ne la connaissons pas. »

Monsieur COUPEZ : « Nous avons appris la nouvelle comme vous dans la presse. Cela peut vous surprendre. Pour être allé avec M. BARRET et M. BLONDE à Amiens, on demandait régulièrement si nous avions reçu les conclusions de cette commission et comme l'a dit tristement Claude BLONDE, de la façon dont s'est passée cette présentation, nous avons compris en sortant qu'il y avait des chances que ce soit bloqué. Mais, on va la rassurer, la presse n'a sans doute pas menti, cela peut surprendre tout le monde mais nous n'avons rien reçu officiellement. Même si nous réfléchissons chacun dans notre coin, dès que nous aurons officiellement le retour, nous aurons une réflexion sur le devenir de la ferme des Berceaux. »

Monsieur BONNIER : « Je pense que malheureusement ce domaine sera une belle épine dans le pied des contribuables longuenessois. »

Monsieur BLONDE : « Tel que c'est parti, évidemment. Je vous rappelle que 300 000 € sans les frais pour un terrain de cette taille est tout à fait un prix raisonnable. Avant de prendre la décision de commencer la démolition, je vous rappelle aussi que j'ai un écrit ici du responsable des services de la CAPSO qui nous dit que "la préemption de cet ensemble immobilier me semble une belle opportunité pour la commune notamment pour la réalisation du programme de résidence personnes âgées en projet depuis plusieurs années. La localisation du terrain à proximité du centre ville, commodités, services, commerces, équipements, est un argument non négligeable". Cette même personne, un an plus tard, nous confirmait, parce que j'ai pris toutes les précautions que je pouvais, par rapport à la question sur l'identification de la ferme d'Epinay en édifice à protéger au PLU, ci-dessous la réponse des services "à priori, il s'agit d'une simple information, pas d'une protection. Par ailleurs, cette information n'apparaît plus au titre du porté à connaissance état pour le PLUi". Pour moi, si le PLU ou ses annexes ne prévoit rien, concernant la protection de cet immeuble, tu ne peux rien imposer, c'était avant la démolition. Pour moi, ces éléments sont présentés à titre informatif, il n'y a pas de réelle conséquence. En plus, on m'a envoyé la liste des données et informations sur les édifices à protéger. Dans les 6 communes, Longuenesse n'apparaît pas (Bayenghem-lesEperlecques, Mentque-Nortbécourt, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem et Zouafques). C'est un document qui n'est pas confidentiel et on se réfère à lui. Je crois qu'ils m'ont parlé de bonne foi. Personnellement, je prends l'échec en mon nom. Comment faire pour faire autrement ? Cela fait la onzième année que je n'arrête pas de vociférer pour que l'on me suive. »

Monsieur BONNIER : « Il y avait des beaux terrains en face du Château de la Tour, ils sont encore libres. »

Monsieur BLONDE : « Je les ai proposés et actuellement on prend contact avec les héritiers de M. DUBROEUCQ, c'est son fils qui a repris la succession. Il y a effectivement près de 2 hectares et il y a matière à faire quelque chose. J'ai proposé ce terrain, je n'ai pas été suivi, je ne critique pas, c'est comme cela. Si vous regardez les informations, le baby boom est en train de faire ses effets. Personne ne l'a prévu y compris nos dirigeants et maintenant tout le monde s'affole car il n'y a pas assez d'EHPAD. Les EHPAD existants n'ont pas assez de moyens. »

Monsieur COUPEZ : « À l'époque, on savait que l'on devait passer par une expropriation, le conseil municipal de l'époque n'a pas pris la décision. »

Monsieur BONNIER : « Vous n'allez pas avoir le culot de dire que le conseil municipal de la mandature précédente a mis en retard le projet du béguinage. Cela fait 11 ans qu'on en parle, Monsieur BLONDE le disait. Cela fait 5 ans que vous êtes aux affaires. »

Monsieur COUPEZ : « Je ne vous contredis pas, je dis seulement que le projet initial du béguinage devait avoir lieu sur ces terrains, en prolongement du Château de la Tour, et que nous devons passer par l'expropriation et le conseil municipal de l'époque n'a pas pris cette décision. Mais, je n'incrimine personne. »

Monsieur PETITPRE : « Je ne pense que pas que c'est en conseil municipal que la décision doit être prise. C'est peut être Monsieur le Maire qui doit faire acte d'expropriation. De même que pour la préemption de la ferme des Berceaux, elle a été faite en dehors du conseil municipal. »

Monsieur BLONDE : « Monsieur le Maire contacte Monsieur le Préfet qui décide de faire une enquête publique. »

Monsieur PETITPRE : « Oui mais ce n'est pas le conseil municipal qui décide d'une expropriation. Il ne faut pas mélanger les choses. »

Madame LEVRAY : « Est-ce qu'il n'y a pas une opportunité avec les bâtiments et les terrains de la Croix bleue ? »

Monsieur le Maire : « Vous n'aurez pas de réponse, on y réfléchit, nous avons eu un contact. »

Monsieur PETITPRE : « Cela va être préempté comme cela arrive très souvent à Longuenesse, finalement pour rien parce que l'on ne prend pas les précautions voulues comme pour le domaine des Berceaux. Vous aviez été averti en conseil municipal, même avant, au mois de novembre 2017 que ce site serait peut être classé. Or, il est indiqué dans le code de l'urbanisme d'éviter la destruction d'un immeuble qui présente un intérêt patrimonial et il est ajouté que le permis de démolir ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans un site inscrit ou un site classé ou un site en instance de classement. On avait été averti et on savait que l'objet pour lequel on a préempté, c'est à dire créer un béguinage après avoir rasé aurait été impossible. D'ailleurs, Monsieur BARRET a tenu le même discours devant la presse qui en a fait écho. »

Monsieur BLONDE : « Je vous rappelle que ce n'est pas nous qui avons fait la préemption, c'est le Président de la CAPSO. Concernant la presqu'île, en réalité une clinique pour personnes malades est à vendre. Je l'ai visitée et elle est à vendre 1 600 000 €. Or, non seulement ce n'est pas dans les attributions de la commune de mettre des sommes aussi importantes. On s'est réuni et on a conclu que l'on ne pouvait pas s'engager là dedans. J'ai dit au directeur actuel que c'était impossible d'acheter le bâtiment. De plus, ce bâtiment comporte des petites chambres pour les courts séjours. Il faut une expertise pour connaître les aménagements à effectuer. En revanche, le prix va baisser. Il y a déjà eu des visiteurs. Si on connaissait un groupe intéressé, on ne manquerait pas de lui signaler. »

Monsieur PETITPRE : « Cela me fait peur d'entendre le mot préemption. On s'éloigne de la question 22. »

Monsieur BLONDE : « Je termine là en disant que c'est un endroit idéal car l'environnement est agréable. Pour les personnes âgées handicapées, il faut pouvoir monter à pied la rue Allendé. »

Monsieur COUPEZ : « Pour répondre à Mme LEVRAY, dans la limite de nos prérogatives, on s'intéresse à ce que peuvent devenir les bâtiments de la Croix Bleue. »

Monsieur PETITPRE : « Je pense que l'on en parlera après puisque je vous ai adressé un courrier. »

En application de la réglementation susvisée, le conseil municipal à l'unanimité moins 6 oppositions (M. BONNIER, Mme LEVRAY, Mme CASTELAIN, M. PETITPRE, Mme DELECOURT et M. BELHOSTE) approuve le bilan tel qu'indiqué ci-dessus des acquisitions et cessions immobilières pour 2018.

FINANCES – ACCEPTATION D'UN DON GREVÉ D'UNE CONDITION

À l'occasion de la Commémoration de l'appel du 18 juin 2018, Madame Marguerite RATHBONE, nièce de Gaston Brogniart, longuenessois mort en héros au cours de la seconde guerre mondiale, a été nommée citoyenne d'honneur et a reçu la médaille d'or de la Ville de Longuenesse.

En reconnaissance et par attachement à notre commune, elle a souhaité faire un don d'un montant de 442,10 € (quatre cent quarante deux euros et dix centimes) pour l'acquisition d'un banc public qu'elle souhaiterait voir installé dans le parc de l'hôtel de ville.

Toutefois, résidant dans la banlieue de Londres et pour des raisons de commodités, elle a procédé à un virement bancaire sur le compte de Monsieur Christian COUPEZ. Celui-ci a reversé la somme à la commune.

Considérant la condition grevant ce don, il appartient au conseil municipal de délibérer pour l'accepter.

Monsieur COUPEZ : « Monsieur le Maire a décidé que ce banc serait dévoilé à l'occasion de la commémoration du 8 mai en présence de Mme RATHBONE. »

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de procéder à l'acceptation du don de Mme Marguerite RATHBONE,
- d'autoriser M. le Maire à émettre le titre de recette du montant de la somme allouée.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Madame LEVRAY : « J'aurais une question avant de clôturer les débats sur les annexes qui ont été jointes aux délibérations. J'ai fait un calcul. Pour l'ensemble des 33 conseillers, 594 feuilles ont été nécessaires pour le budget cimetière, 693 pour les conventions des associations, 2 970 pour le compte administratif, 2 112 pour le budget primitif, pour un total 6 369 feuilles. Sur un mandat de 6 ans, on est à plus de 38 000 feuilles, soit 190 kg de papier. Il existe pourtant des solutions pour dématérialiser, éventuellement doter le conseil municipal de tablette. »

Monsieur le Maire : « Je ne suis pas d'accord, je préfère le papier. »

Madame LEVRAY : « On pourrait le faire pour certaines personnes, l'économie serait substantielle. Mettez vous au goût du jour, ce sont des réflexions nationales. »

Monsieur BELHOSTE : « Monsieur le Maire juste une petite remarque. Par rapport à la convention d'objectifs passée entre la Ville et Longuenesse Basket Club, l'article indique que la Ville met à disposition de cette association, des moyens humains et des biens. Je me permets de préciser que, faute de disponibilité de salles et de créneaux horaires dans les lieux sportifs de la commune, le basket club vient s'entraîner gracieusement dans les installations privatives du pensionnat Saint-Joseph, dit de la Malassise, je ne sais pas si vous le saviez. J'ai donc 2 remarques. D'une part, les installations sportives communales sont de toute évidence insuffisantes mais nous le savons. D'autre part, je pense qu'au niveau de la direction du pensionnat Saint-Joseph, nous avons un goût amer en se disant qu'on accueille les jeunes du basket club, ils auraient peut être pu espérer profiter occasionnellement du terrain synthétique à l'avenir. Mais, c'est quelque chose qui n'est pas à l'ordre du jour. »

Monsieur le Maire : « Pour l'instant, non. Il ne faut pas précipiter les choses, avant d'agir, il faut réfléchir. »

Monsieur BELHOSTE : « Nous avons beaucoup d'humanité et nous avons même aménagé des emplois du temps dans nos classes pour les jeunes qui fréquentent ces clubs afin qu'ils puissent s'entraîner efficacement. »

Monsieur COUPEZ : « Vous savez que je suis au fait de l'actualité, vous l'avez vu sur le compte-rendu que je vous ai préparé pour la commission sports. Cela fait des années que vous m'entendez dire que c'est compliqué de gérer les installations. En revanche, je ne savais pas qu'ils utilisaient, et je vous en remercie et on

vous charge de remercier la direction au passage, sinon je pense que nous aurions à minima au moins adressé un courrier au chef d'établissement afin de le remercier de cette mise à disposition, en plus à titre gracieux. Je le note pour faire au moins un courrier de remerciements pour permettre de faire mieux vivre une association de Longuenesse. »

QUESTIONS DIVERSES POSÉES PAR MONSIEUR PETITPRE PAR ÉCRIT À MONSIEUR LE MAIRE

C'est par la presse (et non par la mairie) que nous avons eu la confirmation que la ferme des berceaux était protégée au titre des monuments historiques, mais paraît-il ce n'est pas vrai. Pour nous, ce n'est pas un scoop puisque nous vous avons alerté en conseil municipal du 13 novembre 2017. Depuis, il y a eu des péripéties évidemment.

3 questions :

- pouvez-vous nous confirmer la délivrance du permis de démolir qui a autorisé les travaux de destruction au mois d'août 2018 ?
- est-ce que le site sera remis en son état de septembre 2017 avec la restitution des matériaux enlevés ? Il faut voir dans quel état se trouve aujourd'hui la ferme des Berceaux.
- qu'envisagez-vous maintenant pour ce site patrimonial longuenessois ? C'est ce que disait Christian il y a quelques instants. Pour ma part, j'ai pas mal de crainte. Je crois déjà premièrement, qu'on risque à Longuenesse, où l'on n'a pas de patrimoine, j'avais cité en novembre 2017 notre patrimoine est très mince et le peu de patrimoine que nous avons, nous le dégradons au lieu de le mettre en valeur. Donc, j'ai peur qu'un bien patrimonial longuenessois disparaisse. Une deuxième chose également, je crains que le lieu, qui à l'origine, a été préempté pour un béguinage, ne puisse pas se réaliser parce qu'il est bien indiqué dans les actes que l'objet de la préemption est la création d'un béguinage. Dans deux documents, c'est bien noté. Et troisièmement, et Monsieur BONNIER est tout à fait d'accord avec moi puisque tout à l'heure il l'a signalé, j'ai peur que la commune à nouveau va devoir dépenser de l'argent inutilement, puisqu'on ne peut pas réaliser le béguinage, on va être obligé de le céder. Est-ce qu'il y aura une rétrocession auprès du premier acheteur qui a été lésé finalement, certainement pas. Il ne peut pas y avoir de rétrocession puisque l'acheteur, qui avait visité avant la destruction en août 2018, a revisité après et maintenant, évidemment, n'est plus du tout d'accord pour racheter une ruine. Et on se demande même si le maire ne devrait pas prendre un arrêté d'immeuble en péril car c'est lamentable de voir comment, en si peu de temps, une habitation a été dégradée. Il pleut, le mérule commence à se mettre en place, les fenêtres sont arrachées, les radiateurs en fonte ont disparu, le carrelage a été emporté. Donc, je trouve cela véritablement lamentable et n'oubliez pas que cette propriété était sous la protection de la mairie de Longuenesse. Donc, cela peut aller très loin et j'ai le souhait de ne pas m'arrêter là et j'aimerais bien savoir ce que l'on va en faire. »

Monsieur le Maire : « Suite à votre courrier, je voulais vous apporter quelques précisions. Je vous présente une réponse. »

Monsieur le Maire : « Vous m'avez transmis un courrier et comme tout le monde est présent je vais vous répondre. Tout le monde va entendre cette réponse. Il convient tout d'abord de préciser que ce site n'est toujours pas à l'heure actuelle protégé au titre des monuments historiques. Une première commission a eu lieu en juin 2018 puis une seconde en septembre 2018. Rappelons que cette commission n'émet qu'un avis consultatif qui ne lie pas la décision de Monsieur le Préfet de Région. Les services municipaux ont à nouveau contacté la Direction Régionale des Affaires Culturelles et il nous a été indiqué qu'actuellement l'arrêté de protection est soumis à la signature de Monsieur le Préfet de Région et qu'il devrait nous parvenir fin avril. Rappelons également qu'une telle protection proscrit la démolition mais n'oblige pas à restaurer ce qui a été préalablement démoli. Il convient d'ajouter que plusieurs bâtiments de ce site avait été démolis par le passé, bien avant que cela devienne une propriété communale, et qu'à l'époque personne ne s'en était publiquement ému. Concernant les travaux de démolition débutés l'été dernier et rapidement stoppés, aucun permis de démolir n'était nécessaire puisqu'une telle obligation n'est pas instaurée sur notre commune sauf dans les périmètres de protection des monuments historiques, ce qui n'était pas le cas l'été dernier et qui ne l'est d'ailleurs pas à l'heure actuelle. Enfin, concernant l'avenir de ce site, nous attendons la décision détaillée de protection puis nous prendrons contact avec Madame l'Architecte des Bâtiments de France afin de faire le point sur la situation du site et de ses abords. Ajoutons qu'un travail de réflexion sur les options possibles pour l'avenir a déjà démarré en lien notamment avec l'agence d'urbanisme et de développement, avec pour objectif d'esquisser des projets réalistes, utiles pour les habitants et à même de bénéficier du soutien de partenaires financiers. »

Monsieur PETITPRE : « Mais la mention béguinage est inscrite et je me demande, dans ces conditions, comment on va pouvoir se sortir de cet imbroglio. »

Monsieur COUPEZ : « C'était l'objet de la préemption. »

Monsieur PETITPRE : « Y compris sur les certificats de vente. »

Monsieur COUPEZ : « Oui c'était la clause de la préemption. Vous savez que si les bâtiments sont protégés, on ne peut plus faire le béguinage. »

Monsieur PETITPRE : « Donc, on va se dédire, on ne peut pas faire le béguinage à cet endroit là. »

Monsieur BONNIER : « Il y avait un investisseur privé intéressé. On l'a empêché d'acheter parce qu'il y a eu un droit de préemption de la commune pour faire un béguinage. Pourquoi a t-on préempté alors qu'on ne fait pas de béguinage ? »

Monsieur PETITPRE : « Tu oublies que cette même personne a été rappelée pour une éventuelle rétrocession. Devant le désastre, elle s'est retirée. »

Monsieur le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 21 h 43



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Jean-Marie BARBIER

Affichage le 14/05/2019

